



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

**Séance du jeudi 27 juin 2024**

Publié le : 10/07/2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole et sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU de la question n° 4 à la question n° 15 incluses.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58.

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 21h53

**Étaient présents :** **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 16), M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 16), Mme Pascale BILLEREY (à compter de la question n° 6), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 18), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 6), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 16), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 15), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 33), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 6), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 4), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n° 4 incluse et à compter de la question n° 16), Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n° 17 et jusqu'à la question n° 46 incluse), **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n° 5), **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n° 30 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n° 46 incluse), **Velesmes-Essarts :** Mme Géraldine LAMBLA, suppléante, **Vieilley :** M. Franck RACLOT

**Étaient absents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, M. Cyril DEVESA, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, M. André TERZO, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Brillans :** M. Alain BLESSEMILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT,

**Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Torpes** : M. Denis JACQUIN, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

**Secrétaire de séance** : Mme Juliette SORLIN

**Procurations de vote** : **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 47), M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Gilles SPICHER (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 17 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Olivier GRIMAITRE à M. Frank LAIDIE, Mme Valérie HALLER à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Fabienne BRAUCHLI (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 41), M. Christophe LIME à M. Eloy JARAMAGO, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, M. Saïd MECHAI à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAEHR, M. Anthony POULIN à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 19), **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, **Geneuille** : M. Patrick OUDOT à M. Jean-François MENESTRIER, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS à M. Emile BOURGEOIS, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n° 16 incluse et à compter de la question n° 47), **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à Marie-Jeanne BERNABEU, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (à compter de la question n° 31), **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY à Philippe SIMONIN

Délibération n°2024/2024.00210

Rapport n°34 - Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers assimilés

## Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers assimilés

**Rapporteur** : M Daniel HUOT, Vice-Président

	Date	Avis
CCSPL	27/05/2024	Favorable
Commission n°4	30/05/2024	Favorable
Bureau	13/06/2024	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

### Résumé :

Le service public de gestion des déchets est tenu de présenter à l'assemblée délibérante, à titre d'information, son rapport annuel de l'année N-1. Conformément à la réglementation, des indicateurs de collecte, de traitement et financiers sont inscrits dans ce rapport (annexé à la présente).

En 2023, on constate une légère diminution tant dans la production de déchets résiduels que recyclables, en partie due à la réduction des emballages carton et à une consommation plus modérée. Cette période est aussi caractérisée par la préparation d'un nouveau schéma de collecte ainsi que d'un service de collecte mobile des biodéchets, et par la mise en place de nouvelles stations de tri.

### I. Les événements marquants de l'année 2023

#### A/ Collecte de Biodéchets en mode doux dans le quartier du centre-ville Pasteur

Engagée en avril 2022, l'expérimentation de la collecte des biodéchets en Points d'Apport Volontaire (PAV) mobile de la zone Pasteur a pris fin en 2023. L'enjeu de cette expérimentation était de proposer aux habitants du centre-ville des moyens de trier leurs biodéchets sans ajout de mobiliers urbains dans un secteur où peu d'espaces sont disponibles. Dans le même temps, la réglementation oblige, en 2024, les collectivités à proposer aux usagers un moyen de trier leurs biodéchets. Deux fois par semaine sur des permanences de 2 heures, 144 foyers (291 habitants) ont participé à cette expérience. Ainsi, 102 kg de biodéchets ont été collectés en moyenne chaque semaine.

Le bilan de ce test a servi de base de travail pour la construction d'un service pérenne de collecte des biodéchets en PAV mobile à plus grande échelle. Celui-ci permettra d'être en conformité avec la réglementation pour janvier 2024 et de poursuivre l'objectif de réduction de la production des ordures ménagères résiduelles.

#### B/ Déploiement de 15 stations de tri dans le quartier de Planoise pour faciliter le tri des recyclables

Depuis 2 ans, 8 adresses du quartier de Planoise bénéficient de conteneurs extérieurs pour les emballages recyclables en lieu et place des bacs jaunes. Cette expérimentation visant à inciter au geste de tri présentait un bilan encourageant : c'est pourquoi ce dispositif s'étend progressivement et en 2023, 15 nouvelles stations de tri ont pris place dans le quartier. Des actions de sensibilisation à chaque installation diffusent une information fiable, efficace et accompagnent les usagers dans le changement de leurs habitudes de tri en utilisant ces dispositifs.

La mise en œuvre de cette nouvelle modalité de collecte s'articule autour de trois axes stratégiques contractualisés avec les bailleurs sociaux à savoir : améliorer le cadre de vie des habitants, maîtriser les charges, et adapter les locaux à déchets. Le remplacement des bacs à déchets recyclables par des stations de tri a pour objectif de faciliter l'accès au tri à tous les habitants de Planoise.

## II. Les résultats

### A/ Indicateurs de collecte

#### 1. La production de déchets

2023 Global	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Production en kg/an/hab. (évolution 2022/2023)		Tonnages 2008	Production en kg/an/hab. 2008 (évolution 2022/2008)		Moyenne nationale en kg/an/hab. Sources ADEME 2019
OM résiduelles	27 823	27 060	26 408	135	-2,7%	39 842	227	-41%	249
Collecte sélective	13 163	12 973	12 312	63	-5,4%	10 722	61	3%	50
Verre	7 143	7 020	6 748	34	-4,1%	5 727	33	4%	32
Biodéchets	1	12	9						1
<b>sous total SPGD</b>	<b>48 130</b>	<b>47 065</b>	<b>45 477</b>	<b>232</b>	<b>-3,6%</b>	<b>56 291</b>	<b>321</b>	<b>-28%</b>	<b>332</b>
Cartons	386	390	382	2	-2,3%	437	2	-3%	1
Textiles	870	846	836	4	-1,5%	NC			3
Déchetteries SYBERT	45 578	38 101	38 664	197	1,5%	28 346	162	22%	225
<b>TOTAL</b>	<b>94 964</b>	<b>86 402</b>	<b>85 359</b>	<b>435</b>	<b>-1,5%</b>	<b>85 074</b>	<b>485</b>	<b>-10%</b>	<b>560</b>

#### 2. Les ressources humaines

La Direction Gestion des Déchets compte 124 postes permanents dont 5 postes en cours de recrutement en 2023 :

- 6 agents de catégorie A
- 13 agents de catégorie B
- 100 agents de catégorie C

#### 3. Le parc de bacs dans l'ensemble du territoire de Grand Besançon Métropole

- 51 212 bacs à déchets résiduels
- 49 630 bacs à déchets recyclables
- 720 conteneurs à verre
- 165 conteneurs à déchets recyclables à Besançon dont 93 au centre ville et 60 conteneurs installés dans le quartier de Planoise
- 170 bornes à textile
- 13 conteneurs à papier dans les déchetteries

### B/ Indicateurs de traitement

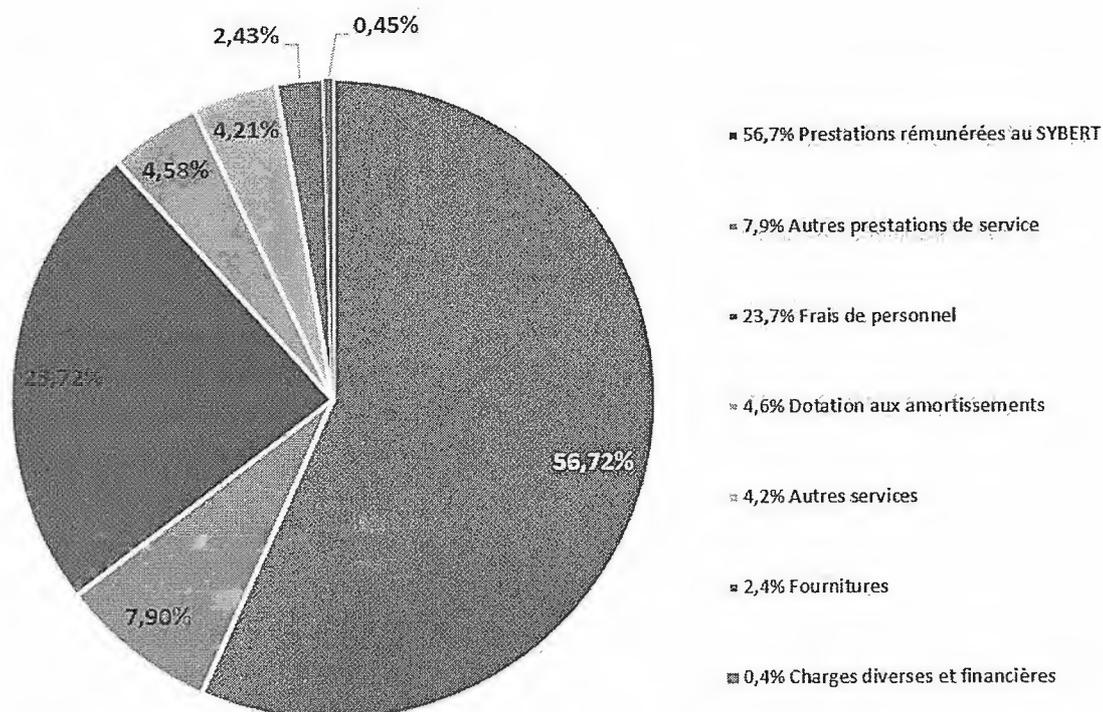
- 26 408 tonnes de déchets résiduels incinérés (27 823 tonnes en 2021)
- 12 312 tonnes de déchets recyclables (hors verre) transférés au centre de tri (13 163 tonnes en 2021)
- 38 664 tonnes de déchets apportés dans les déchetteries de Grand Besançon Métropole
- 23,6 % taux de refus de tri
- 300 sites de compostages en pied d'immeubles
- 48 sites de compostage partagés (chalets de compostage ou composteurs de quartier)
- Sur son territoire, le SYBERT estime à 5 708 tonnes de biodéchets détournées via le compostage collectif de proximité et le compostage individuel.

C/ Finances

Dépenses de fonctionnement

		Montant des dépenses HT 2023	Moyenne par habitant	Evolution 2023/2022	Montant des dépenses HT 2022
56,7%	Prestations rémunérées au SYBERT	13 022 990 €	66,3 €	-3,3%	13 470 521 €
7,9%	Autres prestations de service	1 814 978 €	9,2 €	6,7%	1 700 369 €
23,7%	Frais de personnel	5 446 456 €	27,7 €	4,7%	5 201 821 €
4,6%	Dotation aux amortissements	1 050 697 €	5,4 €	-3,3%	1 086 710 €
4,2%	Autres services	966 665 €	4,9 €	4,4%	925 520 €
2,4%	Fournitures	557 394 €	2,8 €	2,9%	541 902 €
0,4%	Charges diverses et financières	102 661 €	0,5 €	-4,7%	107 741 €
	<b>TOTAL</b>	<b>22 961 841 €</b>	<b>117,0 €</b>	<b>-0,3%</b>	<b>23 034 584 €</b>

Dépenses de fonctionnement  
par nature en 2023

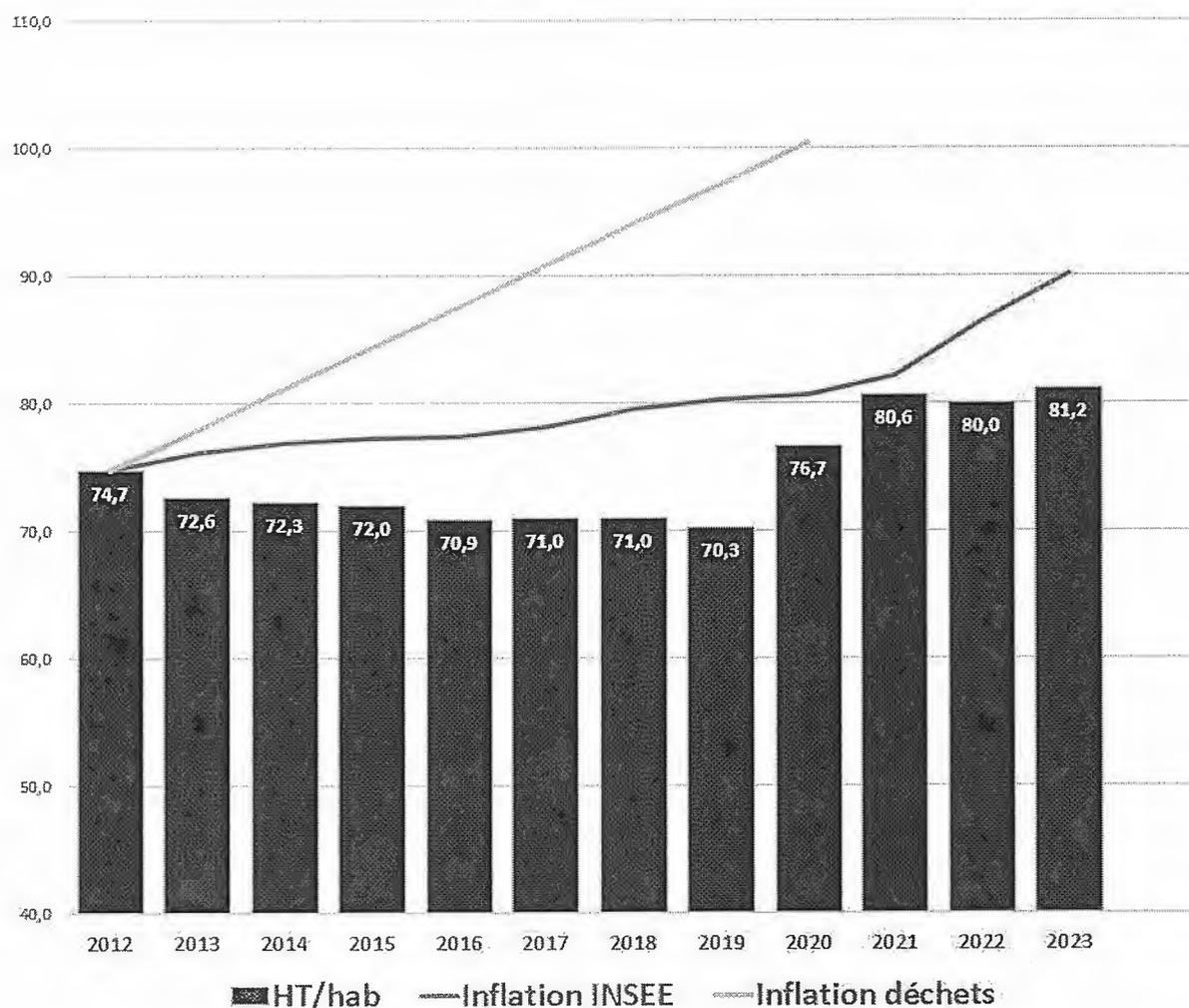


Répartition du financement du service public

		Recettes HT 2023	Montant / Hab. 2023	Evolution de la moyenne / Hab.
70%	Recettes de la REOM/RI des ménages	15 933 904 €	81,2 €	↗
14%	Recettes de la REOM/RI des non ménages	3 116 991 €	15,9 €	↗
12%	Soutiens des organismes agréés	2 704 520 €	13,8 €	↘
3%	Valorisation matière	674 671 €	3,4 €	↘
2%	Recettes diverses	443 600 €	2,3 €	↗
	<b>TOTAL</b>	<b>22 873 686 €</b>	<b>116,5 €</b>	<b>↘</b>

Evolution de la redevance moyenne acquittée par les ménages par an/hab. en € HT

## Redevance moyenne des ménages en € HT par habitant et courbe de l'inflation depuis 2012



S'agissant de la redevance perçue sur les ménages, elle a augmenté en moyenne de 1,5 % entre 2022 et 2023 s'établissant à 81,2 € HT en moyenne par habitant. Depuis 2012, la stratégie tarifaire a permis de contenir les dépenses et donc les hausses de redevance sur notre territoire. Ces hausses se sont révélées bien inférieures à celle de l'inflation sur la même période. De plus, la stratégie tarifaire menée depuis plusieurs années maintenant, a contribué à retrouver l'adéquation parfaite entre le montant de redevance acquittée avec les coûts réels du service, quels que soient les secteurs géographiques et le niveau de service proposé.

### D/ Relation aux usagers

On constate que le canal privilégié par les usagers reste le téléphone (réponse immédiate – taux d'abandon très faible du fait du grand nombre d'opérateurs mobilisables). En 2023, ce sont 22 831 appels qui ont été pris en charge. On constate également une augmentation du nombre de courriels traités, 8 763 en 2023.

### III. Les perspectives : propositions

#### A/ Améliorer la collecte des cartons à destination des commerçants du centre-ville de Besançon

En 2022, afin d'améliorer et rendre plus attractif le service de collecte, en réponse aux attentes exprimées : identification du service, conteneurisation, prévention des risques d'incendie et amélioration de l'image urbaine, des points d'apport volontaire ont été installés à quatre adresses du centre-ville. Un travail collaboratif a été engagé avec divers acteurs tels que l'Architecte des Bâtiments de France, les services de voirie, la police municipale, la prévention des risques urbains, ainsi qu'en concertation avec les associations de commerçants. Cette collaboration permettra de déployer, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024, une collecte des cartons en conteneurisation sur l'ensemble du centre-ville de Besançon. Cette nouvelle collecte sera assurée en camion grue par l'équipe PAV en régie.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés fait l'objet d'un document annexe.

**Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.**

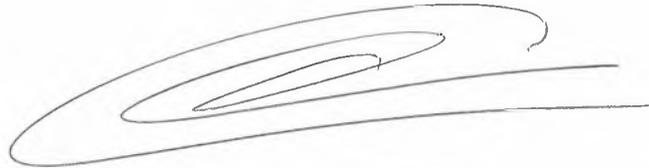
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Mme Juliette SORLIN  
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon



# Rapport annuel 2023

---

**Direction  
Gestion des  
Déchets**

## PRÉAMBULE

Ce rapport global a pour objectif d'informer les élus et les citoyens sur le prix et la qualité du service public de gestion (pré-collecte, collecte, transport et traitement) des déchets.

Grand Besançon Métropole est compétent pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de ses 68 communes membres, depuis le 1er janvier 2006. La collectivité porte le budget de la collecte et du traitement des déchets des ménages.

Le SYBERT (Syndicat de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets) est compétent pour le traitement et la valorisation de ses déchets.

Lorsque tout ou partie de la compétence élimination des déchets (collecte et traitement) a été transférée à un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), les éléments du rapport de ce dernier sont intégrés dans le rapport d'activités de la collectivité d'origine.

Le rapport annuel du SYBERT a été validé lors du comité syndical du 26 mars 2024 et ses éléments sont repris pour établir le rapport annuel de gestion des déchets ménagers et assimilés de Grand Besançon Métropole.



**Daniel HUOT**  
Vice-Président  
délégué à la  
gestion des  
déchets

Je suis ravi de vous présenter le rapport annuel 2023 de la Direction Gestion des Déchets de Grand Besançon Métropole (GBM), mettant en avant nos onze années de financement à travers la redevance incitative et notre volonté de tendre vers des dispositifs plus efficaces pour encourager le tri.

La redevance incitative s'est révélée un moteur de changement indéniable dans notre approche de la gestion des déchets. Associer le coût à la quantité d'ordures ménagères résiduelles produite, a suscité une prise de conscience collective sur la production de déchets et l'importance du tri. Les résultats ont été significatifs, avec une réduction notable des déchets incinérables de 40 %.

Ces chiffres nous ont permis dès 2019 de mettre en place un service de collecte toutes les deux semaines dans 47 communes péri-urbaines du territoire, auxquelles s'ajoutent 20 nouvelles communes en début d'année 2024.

Malgré les succès de la redevance incitative, nous reconnaissons la nécessité d'aller plus loin dans notre démarche pour promouvoir et faciliter le tri. Pour répondre à cet objectif, nous envisageons des actions supplémentaires :

**1. Améliorer le tri sélectif :** Depuis l'automne 2022, nous investissons dans l'installation de Points d'Apport Volontaire (PAV) en lieu et place des bacs jaunes dans le quartier dense de Planoise. Ce projet, mené de concert avec les bailleurs sociaux, permet l'accès au tri des emballages recyclables pour tous les résidents. Il se généralisera d'ici 5 ans sur l'ensemble du quartier.

**2. Trier à la source les biodéchets :** Pour notre territoire les biodéchets sont prioritairement compostés. Cependant, pour pallier le déficit d'espaces sur certains secteurs du centre-ville, GBM a mis en place une collecte mobile des biodéchets en mode doux. En phase d'expérimentation jusqu'à fin décembre 2023, cette collecte fera l'objet d'une évaluation avant une mise en œuvre sur un plus large périmètre.

**3. Collecter les cartons en utilisant des conteneurs spécifiques :** Après une phase test sur 5 adresses du centre-ville, la collecte des cartons en PAV s'avère une solution efficace contribuant à réduire l'encombrement des rues et à faciliter la collecte.

Dans la continuité de ces mesures, nous sommes confiants, l'application de ces nouveaux dispositifs nous aidera à progresser vers nos objectifs de tri. Ensemble, ces initiatives consolideront notre engagement en faveur d'un avenir plus durable pour tous.

En conclusion, je tiens à exprimer mes remerciements envers tous les agents de la Direction qui ont travaillé avec engagement tout au long de l'année. Je remercie nos partenaires, nos prestataires, avec qui nous formons une équipe déterminée à faire une différence positive dans la gestion des déchets et je remercie également les habitants pour leur remarquable implication.

VERRE



EN VRAC  
PAS DANS  
UN SAC

NE RIEN  
MÉLANGER  
Avec d'autres  
matériaux



CITEO

TOUS LES PAPIERS  
ET EMBALLAGES



TOUS LES PAPIERS  
ET EMBALLAGES



EN VRAC  
PAS DANS  
UN SAC

NE RIEN  
MÉLANGER  
Avec d'autres  
matériaux



Morgane Dorfler

2182

TOUS LES PAPIERS  
ET EMBALLAGES



TOUS LES PAPIERS  
ET EMBALLAGES



EN VRAC  
PAS DANS  
UN SAC

NE RIEN  
MÉLANGER  
Avec d'autres  
matériaux



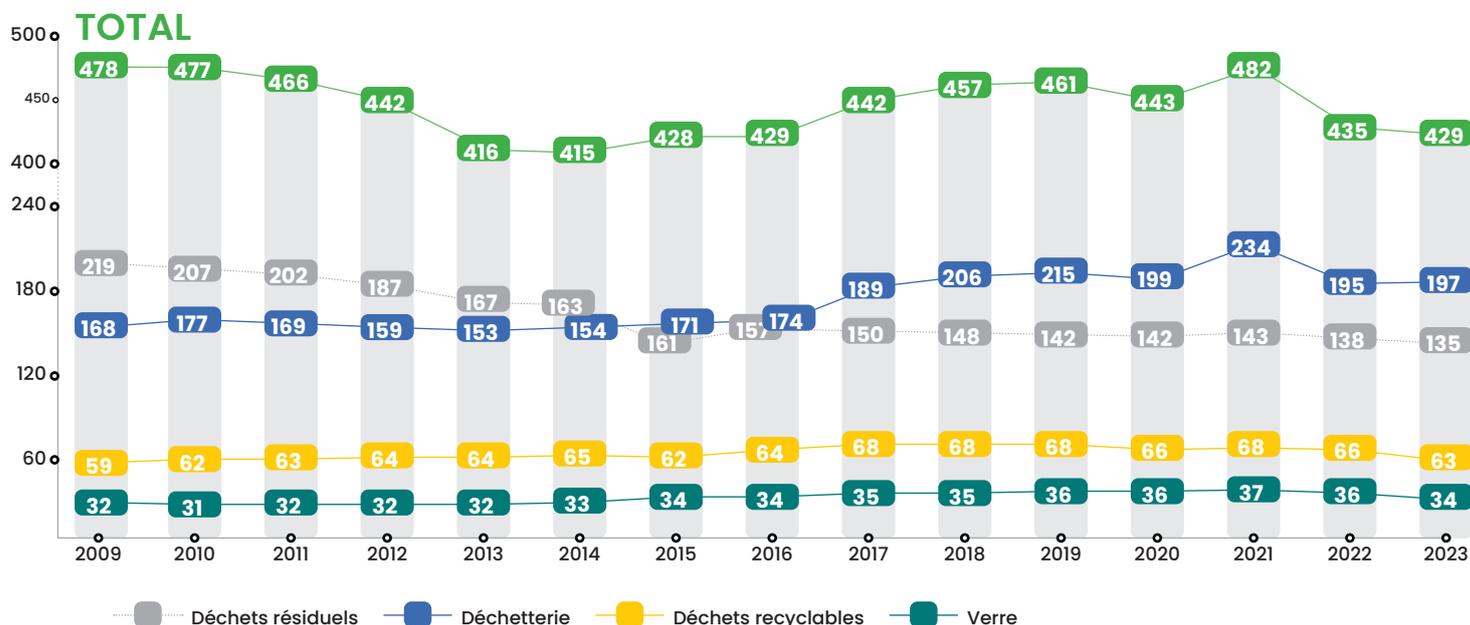
CITEO

# SOMMAIRE

-  P. 6 **Les chiffres clés** 2023
-  P. 7 **Présentation** du territoire
-  P. 8 L'organisation de la gestion des déchets :  
**les différentes compétences**
-  P. 10 **Moyens Humains**
-  P. 12 **Relation aux Usagers**
-  P. 16 **Collecte**
-  P. 32 **Traitement**
-  P. 36 **Indicateurs financiers**

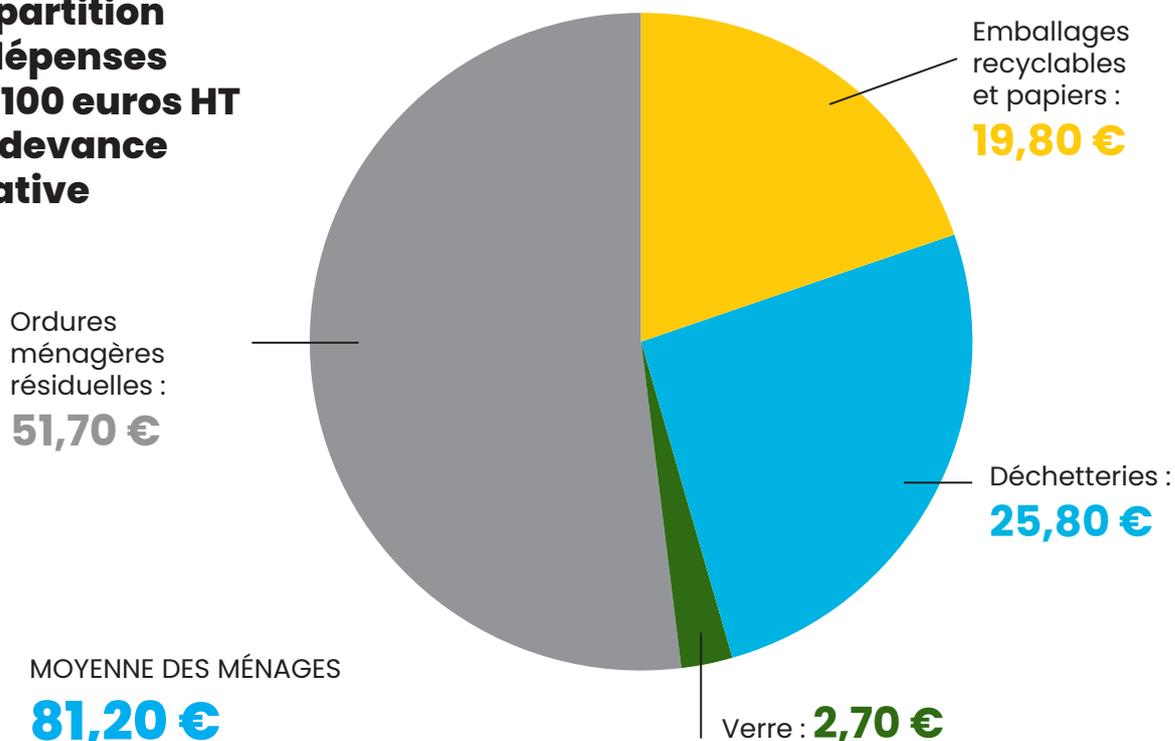
# LES CHIFFRES CLÉS 2023

## Les flux collectés en kg par an et par habitant sur tout Grand Besançon Métropole



Les résultats de l'année 2023 montrent une continuité par rapport à l'année précédente, avec une tendance à la diminution du niveau de production des déchets résiduels, qui s'établit à 135 kg par an et par habitant. Parallèlement, une diminution de la production des déchets recyclables de 3 kg par an et par habitant est également observée.

## La répartition des dépenses pour 100 euros HT de redevance incitative



MOYENNE DES MÉNAGES

**81,20 €**

**La RI moyenne par an et par habitant HT**



# L'ORGANISATION DE LA GESTION DES DÉCHETS : LES DIFFÉRENTES COMPÉTENCES

**Grand Besançon Métropole assume la responsabilité du financement de toutes les activités liées au Service Public de Gestion des Déchets à travers la redevance incitative, ainsi que la collecte des déchets des ménages sur son territoire.**

Les missions s'articulent autour du règlement de collecte dont la dernière version a été adoptée par arrêté du 15/11/2022. Ce règlement énonce notamment :

- Le fonctionnement de la Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères, comprenant une part abonnement calculée en fonction du niveau de service et du volume du bac pour les ordures ménagères résiduelles, ainsi qu'une part variable composée de deux éléments : la première basée sur le poids des déchets résiduels produits et la seconde sur le nombre de présentations à la collecte du bac pour déchets résiduels.
- Les usagers concernés par le Service Public de Gestion des Déchets, à savoir les ménages tenus d'utiliser ce service en tant que producteurs de déchets résidant sur le territoire. Le SPGD peut également prendre en charge les Déchets Non Ménagers Assimilés (DNMA), issus de l'industrie, des commerces, de l'artisanat ou des administrations, qui ne génèrent pas de sujétion technique particulière.
- Les déchets collectés dans le cadre des missions de Grand Besançon Métropole, ainsi que l'ensemble de l'organisation de la collecte, des moyens mis à disposition des usagers, et des niveaux de service proposés en fonction du secteur de résidence.
- Les modalités contractuelles entre les usagers et le Service Public de Gestion des Déchets.

**Le traitement est assuré par le SYBERT.**

Depuis 1999, le SYBERT assure un traitement des déchets conforme aux dispositions du titre 4 du Livre 5 du Code de l'Environnement. Suite aux statuts modifiés en 2016 et 2017, le SYBERT est compétent pour le traitement des déchets ménagers et assimilés, la gestion des déchetteries (gestion des hauts et bas de quai), la prévention y compris la gestion des ressources et le compostage local, le transfert des déchets.



**161**  
**communes**

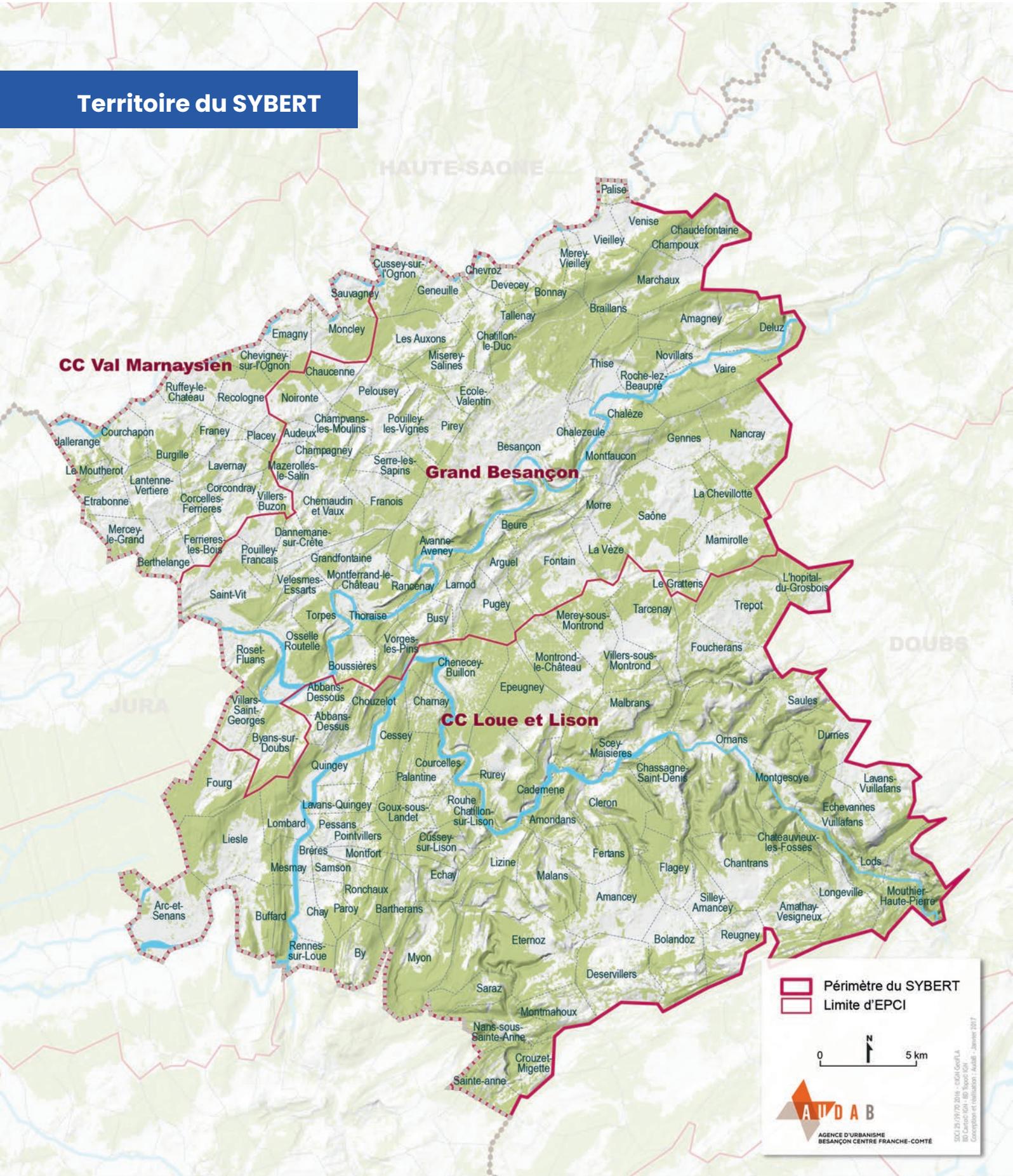


**228 851**  
**habitants**

Grand Besançon Métropole  
représente

**85,7 %**  
des usagers du SYBERT

# Territoire du SYBERT



**Legend:**

- Périmètre du SYBERT
- Limite d'EPCI

0 5 km

**AUDAB**  
AGENCE D'URBANISME  
BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

SDO 25/07/2016 - CDH GeULA  
BD Carrez-GH - BD Topo-GH  
Conception et réalisation: Audab - Janvier 2017

# MOYENS HUMAINS

## Effectifs de la Direction Gestion des Déchets

Pour assurer ses missions, la Direction Gestion des Déchets compte **124 postes\* permanents** (\*5 postes en cours de recrutement au 31 décembre 2023), répartis comme suit :



**21**  
femmes

<b>1</b> AGENT CATÉGORIE A	<b>8</b> AGENTS CATÉGORIE B	<b>12</b> AGENTS CATÉGORIE C
----------------------------------	-----------------------------------	------------------------------------



**98**  
hommes

<b>5</b> AGENTS CATÉGORIE A	<b>5</b> AGENTS CATÉGORIE B	<b>88</b> AGENTS CATÉGORIE C
-----------------------------------	-----------------------------------	------------------------------------

Pour pallier les surcroûts de travail et les absences, la Direction Gestion des Déchets **a recours à plusieurs solutions :**

### Heures supplémentaires

À HAUTEUR DE

**6 495 H**  
en 2023

### Différents types d'emplois temporaires

EMPLOIS CONTRACTUELS (CDD)

**7852 H**  
en 2023

INTERMED

**4691 H**

(3926 H en 2022 soit **+ 19.5 %**).

La DGD a contractualisé avec INTERMED pour répondre à des besoins ponctuels. Cette structure propose du personnel en réinsertion.

En 2023, **23 agents** ont été appelés en renfort pour pallier le manque d'effectif.

SAISONNIERS

**2184 H**

soit 14 agents lors de l'été 2023

**11 en qualité de ripeur, 2 agents au service précollecte et 1 agent au pôle relations usagers.**

Concernant les éléments sur la sécurité au travail, la Direction Gestion des Déchets compte **14 accidents du travail** en 2023 qui ont généré **1230 jours d'arrêts** (dont 1 accident du travail de 2022 ayant provoqué l'absence d'un agent toute l'année 2023) ; **2 agents** occupent la fonction d'assistant de prévention.

L'absentéisme s'établit en 2023 à **13.9 %** (hors congés et récupération). À noter qu'en 2023, **2 agents** ont été absents toute l'année en lien avec une maladie.

# Organigramme

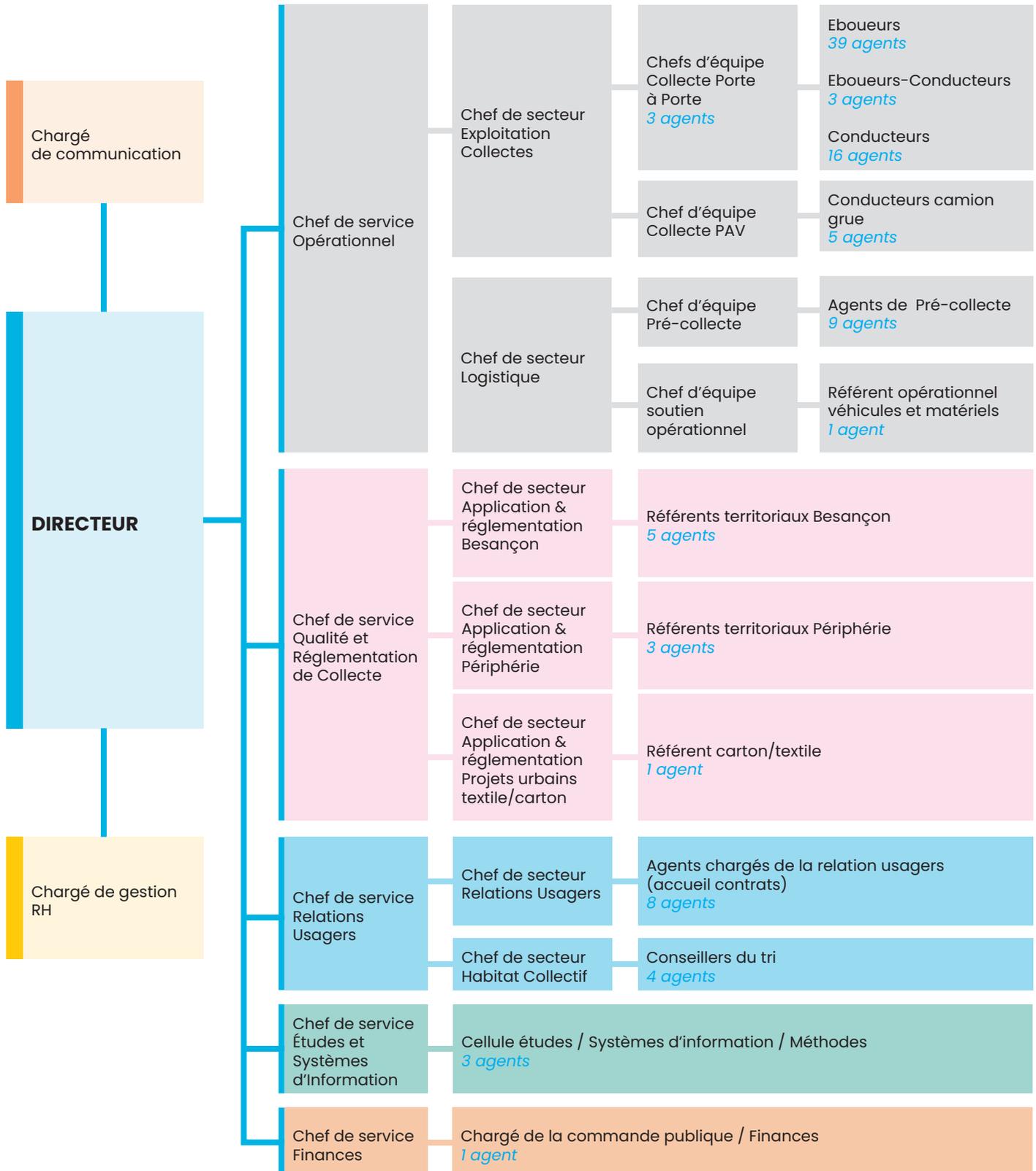


**119**  
agents

**6** AGENTS  
CATÉGORIE A

**13** AGENTS  
CATÉGORIE B

**100** AGENTS  
CATÉGORIE C



# RELATIONS AUX USAGERS

## La Relation Usagers

La Direction Gestion des Déchets place la relation avec les usagers au cœur de ses préoccupations à travers trois équipes distinctes : l'équipe Relation Commerciale, la cellule habitat collectif et les référents territoriaux de la mission qualité. Le fonctionnement intrinsèque de la redevance incitative nécessite la mobilisation de nombreux agents pour accompagner efficacement les usagers.

**L'équipe Relation Commerciale** est composée de 8 agents qui assurent l'accueil, le conseil, l'établissement des contrats et la gestion des réclamations des usagers. La Direction met à disposition un standard téléphonique et un accueil physique ouverts de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30. Près de 75% des contacts avec les usagers se font par téléphone, tandis que 23% se font par écrit. L'accueil physique représente quant à lui seulement 1% des interactions avec les usagers.

Depuis la mutualisation du standard téléphonique en 2018 entre la Direction Gestion des Déchets et le SYBERT, près de 37% des appels en 2023 concernent le syndicat de traitement.

La dématérialisation des démarches est facilitée par l'interface Besançon-eMoi, permettant la gestion des contrats et le paiement des factures. En 2023, 15 880 comptes Besançon-eMoi sont actifs (+9%), avec environ 28 964 paiements en ligne (+12%).

Engagée dans une démarche qualité, la Direction Gestion des Déchets détient le label Marianne Service Publics + depuis plusieurs années, mettant ainsi un fort accent sur la qualité de la relation avec les usagers. Cela se traduit notamment par des délais de réponse rapides et un taux de couverture des appels atteignant 94,33% en 2023.



	ACCUEIL PHYSIQUE	APPELS REÇUS		CONTACTS ECRITS			TOTAL CONTACTS	% VISITES PHYSIQUES	% VISITES APPELS	% CONTACTS ECRITS
		TOTAL	DONT APPELS SYBERT	COURRIERS TRAITÉS	COURRIELS TRAITÉS	TOTAL				
2023	244	22 831	8 602	635	8 763	9 398	32 473	0,75	70,31	28,94
2022	367	22 055	14 389	597	8 192	8 789	31 211	1,18	70,66	28,16
2021	236	24 042	9 120	276	7 655	7 931	32 209	0,73	74,64	24,62
2020	368	31 260	14 326	306	6 262	6 568	38 196	0,96	81,84	17,20
2019	587	26 517	7 400	104	5 593	5 697	32 801	1,79	80,84	17,37
2018	207	19 338	3 799	3 544	3 979	7 523	27 068	0,76	71,44	27,79

**La cellule habitat collectif** est aujourd'hui composée de 4 conseillers du tri et d'une coordinatrice. Leur mission réside dans l'accompagnement des usagers et des bailleurs, publics ou privés, pour une bonne gestion des déchets.

En effet, lors de la mise en place de la redevance incitative en 2012, l'habitat collectif a été identifié comme un enjeu pour la collectivité qui comporte plus de 60% d'habitat collectif sur son territoire.

Accompagnement des bailleurs, aide à la bonne gestion des locaux à déchets, conseils pour une meilleure organisation des locaux, sensibilisation des habitants sont les principales activités de la cellule habitat collectif.

**28 opérations de sensibilisation** en pied d'immeuble ont été organisées en 2023.

**271 sites accompagnés** pour un peu plus de 15 000 habitants.

**1 formation des gardiens des bailleurs** a été proposée sur l'année 2023 sachant que tous les bailleurs ont bénéficié de cette formation en 2022.

**Huit référents territoriaux**, au sein de la mission qualité, garantissent le respect du règlement de collecte. Ils font notamment le lien avec les autres services de la Direction. Ils s'assurent de la qualité du service rendu par les opérateurs de collecte (régie ou prestataires) et de l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine.

**1345 interventions** auprès des usagers en amont des collectes ont permis de garantir et de pérenniser la prestation régulière et sécurisée d'enlèvement des déchets : besoin d'élagage, de prise en charge de clés pour accéder aux bacs ou encore déplacement du point de collecte.

Les référents territoriaux sont assermentés pour constater les infractions au règlement de collecte. Ils réalisent des contrôles quotidiens au cours des tournées de collecte, vérifient le contenu des bacs, les conditions d'entreposage, la conformité des conteneurs (propreté, équipement en puce RFID...) ou encore leurs conditions de présentation à la collecte.

En parallèle, **1795 enquêtes qualité** ont été menées en 2023, et **30% des demandes reçues** par le service public de gestion des déchets ont fait l'objet d'une enquête et d'un suivi personnalisé.

Ces interventions se divisent principalement en deux catégories :

- Les interventions suite à des demandes d'usagers, notamment des réclamations concernant le non-remisage des bacs après la collecte ou des absences de collecte ponctuelles dues à des difficultés de passage des équipes de collecte (élagages, travaux, stationnements gênants, conditions météorologiques par exemple).
- Les interventions liées à des contrats particuliers, telles que l'ouverture ou la modification de contrats d'abonnement, où il peut être nécessaire pour des cas complexes (activités commerciales, regroupement d'usagers sur un même contrat, etc.) qu'un référent territorial se déplace et rencontre les usagers pour définir les modalités de collecte et les besoins en équipements.



## Instructions des projets d'aménagement

Cette mission consiste à définir des préconisations à destination des architectes, maîtres d'œuvre ou des services urbanismes. Elles visent à assurer un service conforme aux objectifs d'hygiène et sécurité en matière de dimensionnement des zones de stockage de déchets et de construction des voiries nécessaires à la circulation des camions de collecte.

Le Service Public de Gestion des Déchets émet des avis relatifs à des projets d'aménagement. Ce travail indispensable permet de garantir un service de collecte conforme aux règles de sécurité, de prévention et de protection de la santé pour les agents de collecte. Il facilite également à terme le travail des agents d'entretien ou des gardiens d'immeubles. 509 nouveaux projets d'aménagement ont été instruits en 2023.

## La prévention des déchets

**La compétence Prévention a été transférée au syndicat de traitement par les 3 EPCI.** Le SYBERT porte le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et met en œuvre les 8 axes définis par l'ensemble des membres en 2021.

Il présente son propre rapport d'activités. En matière de prévention voici quelques chiffres clés issus de ce rapport :



INTERVENTIONS  
EN MILIEU SCOLAIRE

**1371**  
personnes  
sensibilisées



DÉCOUVERTE  
DU CENTRE DE TRI

**337**  
participants



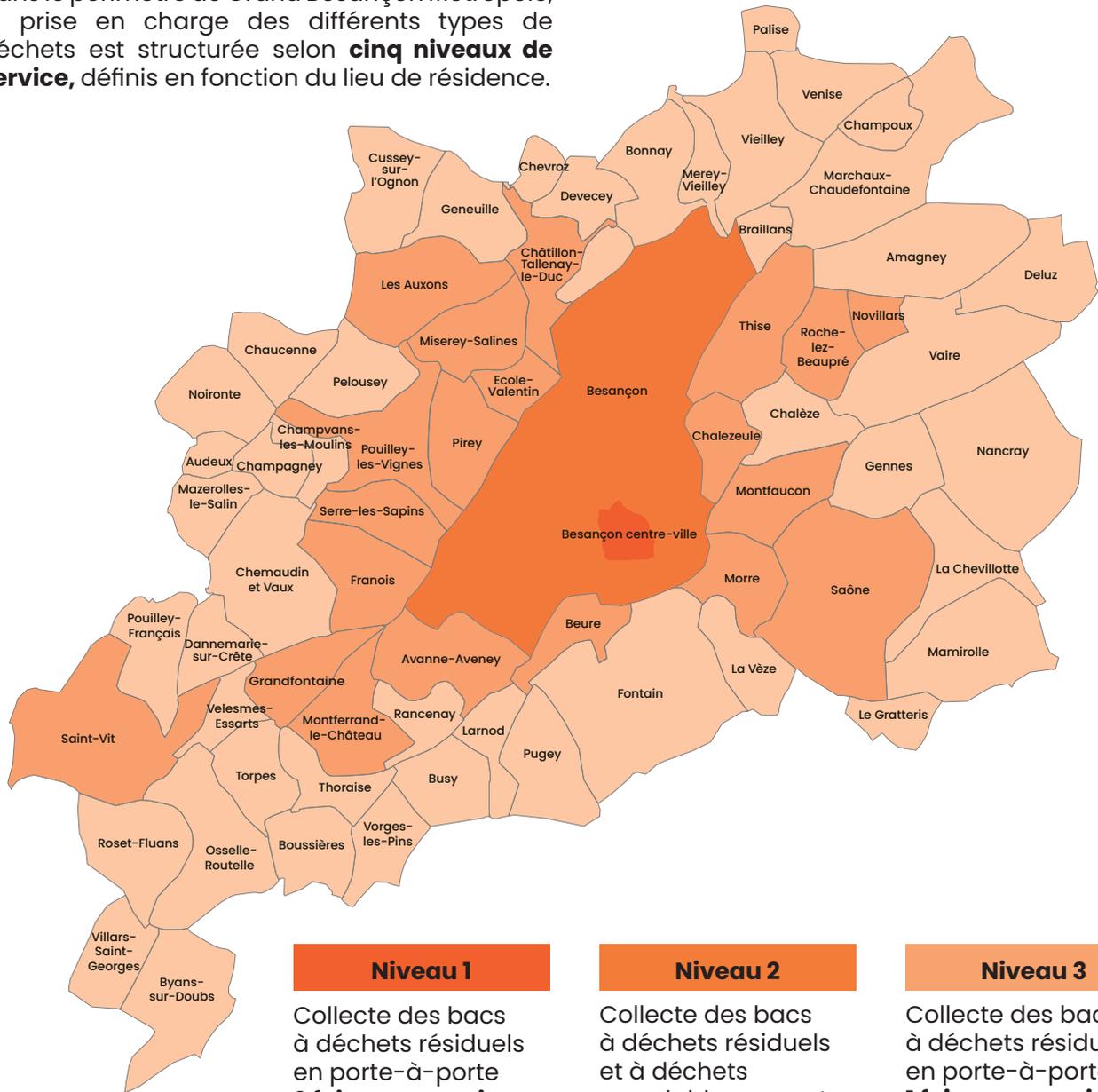
ANIMATIONS  
SUR LE TERRITOIRE

**1328**  
personnes  
concernées



## L'organisation des collectes ou de l'apport des déchets

Dans le périmètre de Grand Besançon Métropole, la prise en charge des différents types de déchets est structurée selon **cinq niveaux de service**, définis en fonction du lieu de résidence.



### Niveau 1

Collecte des bacs à déchets résiduels en porte-à-porte **2 fois par semaine** et collecte des déchets recyclables **en apport volontaire**

### Niveau 2

Collecte des bacs à déchets résiduels et à déchets recyclables en porte-à-porte **1 fois par semaine**

### Niveau 3

Collecte des bacs à déchets résiduels en porte-à-porte **1 fois par semaine** et collecte des bacs à déchets recyclables **1 fois par quinzaine**

### Niveau 4

Collecte des bacs à déchets résiduels et à déchets recyclables en porte-à-porte **1 fois par quinzaine**

### Niveau 7

Collecte des bacs à déchets résiduels en porte-à-porte **1 fois par semaine** et collecte des déchets recyclables **en apport volontaire**

SECTEUR	BESANÇON CENTRE	BESANÇON HORS CENTRE		COMMUNES PÉRIPHÉRIQUES COMPRISES DANS ZONES AGGLOMÉRÉES DE PLUS DE 2000 HABITANTS	COMMUNES PÉRIPHÉRIQUES HORS ZONES AGGLOMÉRÉES DE MOINS DE 2000 HABITANTS	COMMUNES PÉRIPHÉRIQUES HORS ZONES AGGLOMÉRÉES DE PLUS DE 2000 HABITANTS / GROS PRODUCTEURS
Niveaux de service	1	7	2	3	4	5
DÉCHETS RÉSIDUELS						
Précollecte	Bac gris					
Collecte	2 collectes par semaine	1 collecte par semaine			1 collecte par quinzaine	1 collecte par semaine
RECYCLABLES						
Précollecte	Point d'apport volontaire		Bac à couvercle jaune			
Collecte			1 collecte par semaine	1 collecte par quinzaine		
VERRE						
Précollecte et Collecte	Point d'apport volontaire					
DÉCHETTERIES	Possibilité d'accès aux déchetteries					
CARTONS Collecte	En pas de porte / 1 collecte par semaine			Non concerné		

En complément de la prestation de collecte en porte-à-porte et dans le cadre de conditions très précises présentées dans son règlement de collecte, le SPGD permet à tout bisontin de bénéficier du service complet, c'est à dire de sortie et de rentrée des bacs -intégré dans l'abonnement pour le centre-ville et le secteur Battant- et optionnel pour les autres secteurs de Besançon.

## Niveau de service et nombre de conteneurs d'apport volontaire par commune

	NOMBRE HABITANTS	NIVEAU DE SERVICE	NOMBRE DE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE					
			OMR	DMR	Cartons	Papier	Verre	Textile
Amagney	936	4	1	2			5	
Audeux	427	4					3	1
Avanne-Aveney	2 232	3					10	3
Besançon - centre-ville	118 258	1		93	10		48	
Besançon - hors centre		2 / 7	1	72		2	384	93
Beure	1361	3					4	1
Bonnay	830	4					2	
Boussières	1169	4					3	
Braillans	208	4					0	
Busy	649	4					5	
Byans sur Doubs	608	4				1	2	1
Chalèze	364	4					1	
Chalezeule	1 323	3					11	3
Champagney	277	4					1	
Champoux	89	4					1	
Champvans les Moulins	321	4					1	
Châtillon le Duc	2 007	3					5	3
Chaucenne	499	4					3	
Chemaudin et Vaux	2067	4					7	1
Chevroz	133	4					1	
Cussey sur l'Ognon	1 044	4					2	1
Dannemarie sur Crête	1 543	4					5	
Deluz	620	4					2	
Devecey	1 343	4				1	7	3
Ecole-Valentin	2 703	3					8	2
Fontain-Arguel	1 226	4					4	
Franois	2 272	3					3	
Geneuille	1 299	4					5	3
Gennes	682	4					2	2
Grandfontaine	1 784	3					2	1
La Chevillotte	160	4					2	
La Vèze	483	4					2	
Larnod	796	4					4	
Le Gratteris	160	4					1	
Les Auxons	2 512	3					6	2

	NOMBRE HABITANTS	NIVEAU DE SERVICE	NOMBRE DE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE					
			OMR	DMR	Cartons	Papier	Verre	Textile
Mamirolle	1 806	4					8	1
Marchaux-Chaudefontaine	1 462	4				1	9	4
Mazerolles	216	4					1	
Merey-Vielley	158	4					1	
Miserey-Salines	2 658	3					6	
Montfaucon	1 576	3					6	1
Montferrand le Château	2 190	3					8	2
Morre	1 327	3					4	1
Nancray	1 272	4					5	1
Noironte	397	4					2	
Novillars	1 446	3					8	3
Osselle-Routelle	959	4	1	2			3	2
Palise	142	4					1	
Pelousey	1 531	4					6	1
Pirey	2 128	3				2	10	5
Pouilley Français	826	4					3	
Pouilley les Vignes	2 042	3					7	6
Pugey	716	4					4	
Rancenay	403	4					1	
Roche lez Beaupré	2 169	3					7	4
Roset Fluans	555	4					2	
Saint Vit	4 924	3	1	2		1	24	5
Saône	3 164	3				2	10	3
Serre les Sapins	1 794	3					4	2
Tallenay	430	4					1	
Thise	3 010	3	1	1		1	12	5
Thoraise	341	4				2	3	2
Torpes	1 020	4					3	
Vaire	801	4					2	1
Veslesmes Essarts	350	4					1	
Venise	521	4					1	
Vielley	684	4					2	1
Villars Saint Georges	284	4					2	
Vorges les Pins	591	4					1	
			<b>5</b>	<b>172</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>720</b>	<b>170</b>

# COLLECTE

## Moyens mis à disposition des usagers

	60L	80L	120/140L	180L	240L	330L	500L	660L	750L	1110L
<b>Nombre de bacs à déchets résiduels</b>	16 725	831	18 351	1 197	4 932	1 306	2 760	60	4 480	570



**51 212**  
bacs à déchets  
résiduels

	60L	80L	120/140L	180L	240L	330L	500L	660L	750L	1110L
<b>Nombre de bacs à déchets recyclables</b>	/	50	14 199	2 705	20 796	3 447	3 023	7	4 930	473



**49 630**  
bacs à déchets  
recyclables



**165**  
conteneurs  
à déchets  
recyclables à  
Besançon, dont  
**93 conteneurs**  
au centre-  
ville et **60**  
conteneurs  
installés dans  
le quartier de  
Planoise



**720** ↑  
conteneurs  
à verre dans  
le territoire  
de Grand  
Besançon  
Métropole



**13** →  
conteneurs  
à papiers  
dans les  
déchettes  
du territoire  
de Grand  
Besançon  
Métropole



↑ **10**  
conteneurs cartons  
au centre-ville de Besançon

## L'organisation de la Pré-collecte

L'équipe Pré-collecte constituée de **9 agents**, assure le placement, le changement ou le retrait des bacs à déchets.

### Moyens techniques et humains - Pré-collecte

Véhicules légers	5 avec un nettoyeur HP et un camion grue
Effectifs dont encadrement	10

### Activités de l'équipe Pré-collecte

	Total des mouvements
Changement de bacs	2241
Placement de bacs	2486
Retrait de bacs	2037
Réparation de bacs	1018
Bacs à serrure	35
Lavage PAV	877
Réparation PAV	110
Bacs brûlés	185
Nombre de jours moyens entre la demande d'intervention et sa réalisation	13,14

**La société Chablais Service Propreté a été missionnée pour le nettoyage complet des 920 points d'apport volontaire** situés dans le territoire de Grand Besançon Métropole.



## Répartition collectes, moyens humains et techniques entre la régie et le prestataire

### Moyens techniques et humains-collecte des résiduels et recyclables en porte à porte



	Régie Porte à Porte	Véolia Porte à Porte
Bennes à ordures ménagères	20	7+ 1 en réserve
Kilomètres parcourus	159 888	165 382
Consommation carburant (litres)	157 032	115 076
Effectifs = agents de collecte + conducteurs + encadrements	66	17

### Pour la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles et des recyclables :



**9 à 14**  
**tournées par jour**  
 soit  
**58 tournées** par semaine



**5 à 7**  
**tournées par jour**  
 soit  
**29,5 tournées** par semaine



## Collectes en Points d'Apport Volontaire des Emballages Ménagers Recyclables, du verre, des ordures ménagères résiduelles et des papiers

En régie, **cinq conducteurs PAV** réalisent les quatre tournées de collecte des conteneurs du lundi au vendredi, ainsi que le dimanche pour les EMR au centre-ville de Besançon.

### Moyens techniques et humains-collecte en PAV

	Recyclables	Verre	OMR	Papiers
<b>Camions grue</b>	4 camions grue thermique et un camion de location électrique			
<b>Kilomètres parcourus</b>	20 800	52 000	1 500	5 000
<b>Consommation carburant (litres)</b>	39 000			
<b>Effectifs conducteurs + encadrement</b>	6			

### Emballages Ménagers Recyclables collectés en Points d'Apport Volontaire au Centre-ville de Besançon

Le centre-ville comprend deux zones : « Boucle » et Battant pour 15 500 habitants. Ce centre classé « Patrimoine Remarquable » est caractérisé par des rues étroites et des espaces privés et publics restreints. Ces particularités conditionnent un mode de collecte des Emballages Ménagers Recyclables en conteneurs d'apport volontaire.



**93**

**conteneurs pour les recyclables au centre-ville** collectés sur **6 tournées par semaine.**



## Conteneurisation de la collecte des Emballages Ménagers Recyclables dans le quartier dense de Planoise

Depuis 2 ans, **60 conteneurs extérieurs pour les emballages recyclables** ont été installés dans le quartier de Planoise. Cette action vise à préserver et à inciter au geste de tri. Plusieurs années seront nécessaires pour déployer les **90 stations de tri attendues sur l'ensemble du quartier**. La mise en œuvre de cette nouvelle modalité de collecte s'est orientée autour des trois axes stratégiques contractualisés entre Grand Besançon Métropole et les bailleurs à savoir : **améliorer le cadre de vie des habitants, maîtriser les charges et adapter les locaux à déchets.**



**6 748**  
**tonnes de**  
**verre**  
collectées  
en 2023



## Collecte du Verre

Sur tout le territoire de Grand Besançon Métropole, la collecte du verre est réalisée uniquement en apport volontaire. Organisée en deux tournées : Besançon 432 conteneurs et communes péri-urbaines 288 conteneurs. La collecte des Points d'Apport Volontaire verre s'effectue 5 jours sur 7.

## Collecte en PAV des Ordures ménagères résiduelles en lien avec le traitement des situations de collecte dangereuses

À l'issue d'un diagnostic réalisé en 2015, les élus de Grand Besançon Métropole ont validé en décembre 2015, lors d'une Conférence des Maires, la démarche de résorption des situations accidentelles en collecte (472 marches arrière référencées sur le territoire).

Depuis le démarrage du projet, des solutions concrètes ont été imaginées pour 85 % des marches arrière : aménagements de voirie ou points de regroupement.

Cependant, pour quelques cas jugés très complexes (environ 5%), il a été retenu une solution alternative élaborée en concertation avec les représentants des communes concernées. Il s'agit de mettre à disposition des usagers des sacs prépayés qu'ils éliminent par l'intermédiaire de conteneurs collectifs avec accès privatifs.

Ainsi, depuis 2020, cette solution a été mise en œuvre à 6 reprises dans le territoire de la communauté urbaine. Les conteneurs sont collectés une fois par semaine par l'équipe PAV.

## Collecte du papier

Depuis 2022, des conteneurs spécifiques pour la collecte des papiers ont été installés dans toutes les déchetteries de Grand Besançon Métropole. Treize conteneurs sont ainsi collectés chaque semaine par un camion-grue électrique.



**258 tonnes**  
collectées en collecte spécifique en 2023



Grand Besançon Métropole

**382 tonnes**  
de cartons des  
commerçants de Besançon  
en 2023

## Collecte des cartons

Depuis les années 1970, il existe une collecte des cartons à destination des commerçants de Besançon dans le secteur du centre-ville (« Boucle » et Battant) et dans quelques rues adjacentes. Cette prestation se fait en vrac et en pas-de-porte.

La collecte des cartons est assurée par C2T Déchets Groupe LOUISOT

**Deux collectes hebdomadaires sont effectuées en pas-de-porte et aux points de regroupement** situés au centre-ville et le long des grands axes commerciaux de Besançon. De plus, **trois collectes par semaine sont effectuées sur cinq Points expérimentaux d'Apport Volontaire** (10 conteneurs) installés dans le centre historique.

### Moyens techniques et humains - collecte des Cartons

Bennes	2
Kilomètres parcourus	6 792
Consommation carburant (litres)	3 273
Effectifs	3

## Collecte des textiles

La collecte des textiles sur le territoire de Grand Besançon Métropole est conventionnée avec :

- un groupement composé du **Relais Est, Emmaüs Besançon et Tri Quingey**
- **la Régie des Quartiers**, sur le périmètre de Besançon.

Les partenaires implantent, collectent, traitent et assurent la maintenance des bornes d'apports volontaires du territoire. Grand Besançon Métropole étudie, propose de nouvelles implantations aux communes et collabore avec ses partenaires.

Depuis 2023, toutes les déchetteries du territoire ont été équipées de bornes textiles permettant le dépôt des vêtements, du linge de maison et des chaussures.

**836 tonnes**  
de Tissus Linges de maisons Chaussures  
(TLC) collectées en 2023



## Gestion des biodéchets

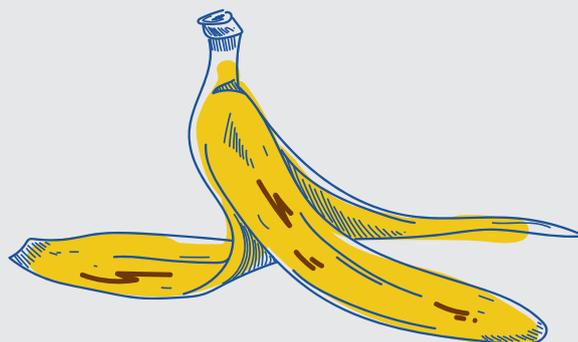
À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets est généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers.

Le compostage et la collecte sont les dispositifs retenus par GBM et mis en place en fonction des particularités de son territoire. Le compostage est la solution retenue partout, y compris pour la ville de Besançon, à l'exception d'une partie du centre-ville historique où une collecte spécifique est expérimentée avant le choix d'une solution pérenne.

### Compostage

La compétence compostage a été transférée au SYBERT par les 3 EPCI. à l'échelle de son territoire, le syndicat estime que **5 708 tonnes de biodéchets** ont été détournées via le compostage collectif de proximité (composteurs accélérés, chalets de compostage, composteurs en pied d'immeuble, lombricomposteurs) et par composteurs individuels.

En 2023, **15 nouveaux sites de compostage** en pied d'immeuble ont été ouverts. Cela porte à **300 le nombre total de ces sites** suivis par le SYBERT. 48 sites de compostage partagés de quartier, comprenant des chalets ou des bacs, complètent ces dispositifs.



# COLLECTE

Engagée depuis avril 2022, l'expérimentation de la collecte par mode doux (à vélo) des biodéchets en Point d'Apport Volontaire mobile de la zone Pasteur s'achève fin 2023.

L'enjeu de cette expérimentation était de proposer aux habitants du centre-ville un moyen de trier leurs biodéchets sans mise en place permanente de conteneurs à déchets sur des espaces publics ou privés trop peu disponibles.

144 foyers (291 habitants) ont participé à l'expérimentation et ont déposé en moyenne un total de 102 kg de biodéchets chaque semaine lors des 2 permanences hebdomadaires de 2 heures proposées.

**Les conclusions de cette expérimentation serviront de base à la mise en place d'un service régulier de collecte des biodéchets à destination des 8000 habitants du secteur centre-ville n'ayant pas accès à un site de compostage de proximité.**

Collecte des biodéchets en Points d'Apport Volontaire (PAV) mobile de la zone Pasteur



## Déchetteries

**38 664 tonnes**  
valorisées en 2023

La compétence gestion des déchetteries a été transférée au SYBERT par les 3 EPCI.

**9 déchetteries sont implantées sur le territoire de Grand Besançon Métropole.** Les grands bisontins ont cependant accès aux **16 déchetteries du SYBERT.**

Déchetteries de Grand Besançon Métropole	Nombre de visiteurs en 2023	Evolution 2023/2022	2022
<b>Thise-Chalezeule</b>	114 781	+4,29 %	110 064
<b>Besançon Tilleroyes</b>	95 631	-7,10 %	102 941
<b>Byans-sur-Doubs</b>	3 791	+2,85 %	3 686
<b>Devecey</b>	52 877	-0,26 %	53 017
<b>Marchaux</b>	8 371	+77,53 %	4 715
<b>Pirey</b>	95 956	+5,81 %	90 685
<b>Saint-Vit</b>	52 914	+0,57 %	52 613
<b>Saône</b>	57 555	+0,85 %	57 071
<b>Thoraïse</b>	38 283	+8,92 %	35 147
<b>Total</b>	<b>520 159</b>	<b>+2 %</b>	<b>509 939</b>

### Installation de Tri-Massification

Le SYBERT dispose d'une installation de tri des encombrants et de massification des déchets issus des déchetteries. Elle a été mise en service progressivement à partir de juillet 2015, afin de mieux valoriser les matières par recyclage ou énergie.

En 2023, cette installation a permis de valoriser **1 333 tonnes d'encombrants, 763 tonnes de plâtre et 1 541 tonnes de cartons** issues de toutes les déchetteries du territoire du SYBERT.



## Indicateurs techniques collecte - Résultats

### Résultats Globaux 2023

2023 Besançon / Périphérie	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Production en kg/an/ hab. (évolution 2022/2023)		Tonnages 2008	Production en kg/an/hab, 2008 (évolution 2022/2008)		Moyenne nationale en kg/an/hab. <small>Sources ADEME 2019</small>
OM résiduelles	27 823	27 060	26 408	135	-2,7 %	39 482	227	-41 %	249
Collecte sélective	13 163	12 973	12 312	63	-5,4 %	10 722	61	3 %	50
Verre	7 143	7 020	6 748	34	-4,1 %	5 727	33	4 %	32
Biodéchets	1	12	9	.	.	.	.	.	1
<b>Sous total SPGD</b>	<b>48 130</b>	<b>47 065</b>	<b>45 477</b>	<b>232</b>	<b>-3,6 %</b>	<b>56 291</b>	<b>321</b>	<b>-28 %</b>	<b>332</b>
Cartons	386	390	382	2	-2,3 %	437	2	-3 %	.
Textiles	870	846	836	4	-1,5 %		NC		3
Déchetteries SYBERT	45 578	38 101	38 664	197	1,5 %	28 346	162	22 %	225
<b>Total</b>	<b>94 964</b>	<b>86 402</b>	<b>85 359</b>	<b>435</b>	<b>-1,5 %</b>	<b>85 074</b>	<b>485</b>	<b>-10 %</b>	<b>560</b>

### Résultats par secteur de collecte et par flux 2023

2023 Besançon / Périphérie	OM résiduelles		Collecte sélective		Verre		Biodéchets		Total	
	T	kg/an/ hab.	T	kg/an/ hab.	T	kg/an/ hab.	T	kg/an/ hab.	T	kg/an/ hab.
Besançon	19 769	167	6 903	58	2 746	23	9	0	<b>29 427</b>	<b>249</b>
Périphérie	6 639	85	5 409	69	4 002	51	0	0	<b>9 411</b>	<b>206</b>
<b>Sous total SPGD</b>	<b>26 408</b>	<b>135</b>	<b>12 312</b>	<b>63</b>	<b>6 748</b>	<b>34</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>45 477</b>	<b>232</b>
Rappel total 2022	27 060	138	12 973	66	7 020	36	12	0	47 065	240

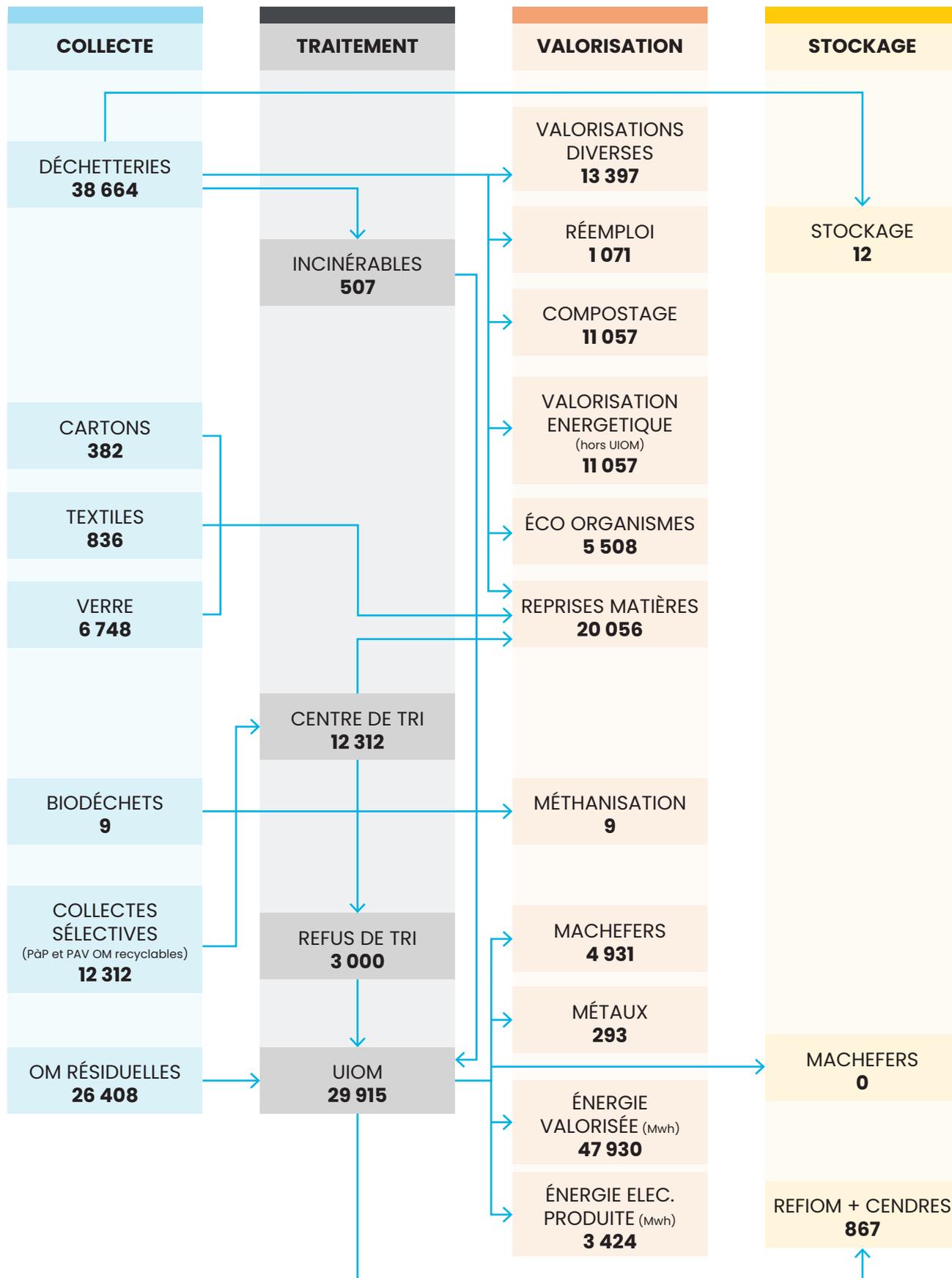
### Évolution des tonnages collectés OM résiduelles selon typologies d'utilisateurs

	Tonnages 2023	Tonnages 2022	Évolution
OMR ménagés	<b>21 816</b>	<b>22 282</b>	<b>-2,09 %</b>
OMR «assimilés»	<b>4 592</b>	<b>4 778</b>	<b>-3,89 %</b>



# TRAITEMENT

## Synoptique flux de déchets en tonnes



## Valorisation énergétique

L'intégralité des déchets ménagers résiduels de Grand Besançon Métropole est acheminée à l'usine d'incinération avec valorisation énergétique.

En 2023, **36 702 t** ont été réceptionnées et traitées par cette installation dont **26 408 t issues des collectes d'ordures ménagères résiduelles** de Grand Besançon Métropole.

L'usine de valorisation énergétique (UVE) dispose d'un four :

- Ligne d'incinération de 2002 d'une capacité de 4t/h équipée d'une chaudière verticale produisant de l'eau surchauffée (350 °C - 40 bars) et un turbo alternateur de 750 KV.

La capacité est de :

- 42 000 t/an d'ordures ménagères et de DIB (déchets industriels banals)
- 3 000 t/an de boues de station d'épuration urbaine.

La chaleur produite par l'incinération des déchets est récupérée et utilisée pour alimenter le réseau de chaleur couvrant ainsi environ 37% des besoins annuels. La technique de cogénération est également utilisée pour produire de l'électricité.

## Centre de tri

**Répartitions des tonnages** issus du centre de tri et expédiés courant 2023

2023	Papiers	Cartons	Plastiques	Métaux	Refus de tri	TOTAL
<b>Tonnages Grand Besançon</b>	4 403	3 501	1 307	353	2 950	<b>12 514</b>
<b>Soit %</b>	35,2 %	28 %	10,4 %	2,8 %	23,6 %	<b>100 %</b>

## Les lieux de valorisation des déchets

Flux	Destination
<b>Résidus de chantier</b>	Tri, broyage et préparation en CSR à Merey-sous-Montrond (BBCI 25) puis valorisation énergétique
<b>Incinérables</b>	Unité de Valorisation Energétique de Besançon (SYBERT 25)
<b>Encombrants valorisables</b>	Installation de tri-massification de Besançon (SYBERT 25) puis filières de valorisation
<b>Plâtre</b>	Installation de tri-massification de Besançon (SYBERT 25) puis unité de traitement de Molsheim (RITLENG ENVIRONNEMENT 68)
<b>Bois</b>	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis traitement dans des unités de valorisation matière (panneautier) ou énergie
<b>Mobilier</b>	Eco-organisme : ECOMAISON
<b>Flux Multi-REP (Bois)</b>	Eco-organisme : ECOMAISON
<b>Cartons</b>	Centre de tri de Besançon (SYBERT) puis cartonnerie de Novillars (GEMDOUBS 25)
<b>Papier (PAV)</b>	Centre de tri de Besançon (SYBERT 25) puis papeteries de NORSKE SKOG (GOLBEY) ou GEMDOUBS (NOVILLARS)
<b>Ferraille</b>	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis traitement à Saint-Loup-Sur-Semouse (70) (FER ET METAUX) puis fonderie
<b>Gravats, inertes</b>	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis réaménagement de carrière à Port-Lesney (39) (Carrière de la Loue)
<b>Déchets verts (bennes)</b>	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis traitement par compostage JMJ COMPOST et SARL BROT (21)
<b>Déchets verts (vrac)</b>	Broyage in situ puis co-compostage agricole local (25)
<b>DEEE</b>	Eco-organisme : ECOSYSTEM
<b>DDS (hors REP)</b>	Centre de regroupement et de tri de Beaufort (39) (TRIADIS) puis unités de traitement
<b>DDS (filère REP)</b>	Eco-organisme : ECO-DDS
<b>Amiante</b>	Centre de stockage pour déchets dangereux de DRAMBON (21) (SUEZ)
<b>Huile de friture</b>	Centre de regroupement et de tri de Beaufort (39) (TRIADIS) puis unités de traitement
<b>Huile de vidange</b>	Centre de regroupement et de tri de Montmorot (39) (CHIMIREC) puis unités de traitement
<b>Huisseries</b>	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis traitement par valorisation matière selon le flux
<b>Pneus</b>	Installation de tri-massification d'ALPHA-RECYCLAGE à Brevans (39) puis valorisation matière
<b>Piles</b>	Eco-organisme : SCRELEC
<b>Batteries</b>	Centre de tri-massification à Longvic (Bourgogne Recyclage) puis unités de valorisation par flux
<b>Réemploi (y compris textiles)</b>	Recyclerie – ressourcerie de Quingey (TRI 25), Besançon et Ornans (EM-MAÛS 25)
<b>ABJ : Articles de Bricolage et Jardin (thermique)</b>	Eco-organisme : ECOLOGIC
<b>ASL : Articles de Sport et de Loisirs</b>	Eco-organisme : ECOLOGIC
<b>Lampes, néons</b>	Eco-organisme : ECOSYSTEM



# INDICATEURS FINANCIERS

Instaurée en 2012, la **Redevance Incitative** devait permettre de limiter le recours à l'incinération et donc de faire baisser les tonnages de déchets résiduels d'au moins 30 %.

## Les objectifs fixés en 2012 atteints

1

**Diminuer la production  
de déchets résiduels**

**-40,5 %**  
depuis 2008

2

**Maîtriser les coûts  
de la gestion des déchets**

**81,20 euros HT**  
par an et par habitant  
en 2023



## Les objectifs fixés en 2012 atteints

### Les composantes tarifaires de la redevance incitative

La redevance incitative est calculée sur la base du bac à déchets résiduels (ordures ménagères non recyclables) mis à disposition. Cependant, elle finance la gestion (collecte et traitement) de l'ensemble des déchets ménagers : les dépôts en déchetterie, les ordures ménagères, les déchets recyclables et le verre.

La redevance incitative est calculée en fonction d'**une part fixe** et d'**une part variable**.

#### La part fixe :

il s'agit de l'**abonnement**.

Elle est calculée en fonction :

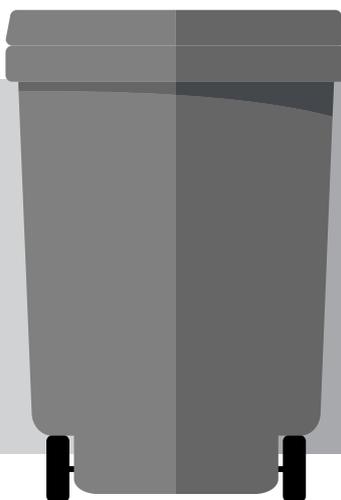
- du volume et du nombre de bac(s) à déchets résiduels
- du niveau de service correspondant à la zone de résidence

#### La part variable :

il s'agit de la **part incitative**.

Elle est calculée en fonction :

- du poids des déchets résiduels collectés
- du nombre de levées (nombre de fois où le bac est vidé)



(tarif de la levée en fonction du volume du bac à déchets résiduels, quatre levées non facturées par quadrimestre).

# CHIFFRES CLÉS

Conformément au Décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le présent rapport traite les montants des principales prestations rémunérées à des entreprises ou des syndicats au titre de l'année 2023. La matrice des coûts proposée en page 43 est établie sur la base du compte administratif arrêté au 31 décembre 2023.



## Budget

# 24,4 M€

### REDEVANCE INCITATIVE

RI 2023 des ménages

**15,9 M€**

RI 2023 des non ménages

**3,1 M€**

### CONTRIBUTION MOYENNE DES ENTREPRISES

**1 849 €/HT/an/1 000L**

mis à disposition

### **3 factures**

par an soit près de

**135 000 factures éditées.**

Taux de factures impayées < 1%

**85 000 foyers**

redevables.

**65 %**

**d'habitat collectif**

sur le territoire de  
Grand Besançon Métropole

**86 %**

**d'habitat collectif**

sur Besançon

### NOMBRE DE MARCHÉS EN COURS D'EXÉCUTION

**20**

(hors marchés avec les services mutualisés : achats de pièces détachées, reprographie, habillement, restauration...)

**2 306 mandats émis**

**636 factures reçues**

**300 titres de recettes**

– hors factures RI.

# INDICATEURS FINANCIERS

## Principales prestations rémunérées à des entreprises

	Prestataires	Montant € HT
Collecte des ordures ménagères résiduelles	VEOLIA	1 018 912 €
Collecte des ordures ménagères recyclables	VEOLIA	674 961 €
Collecte des bio-déchets	TRIVIAL COMPOST	21 992 €
Collecte des cartons	C2T DECHETS	99 113 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 814 978 €</b>

## Prestations rémunérées au SYBERT

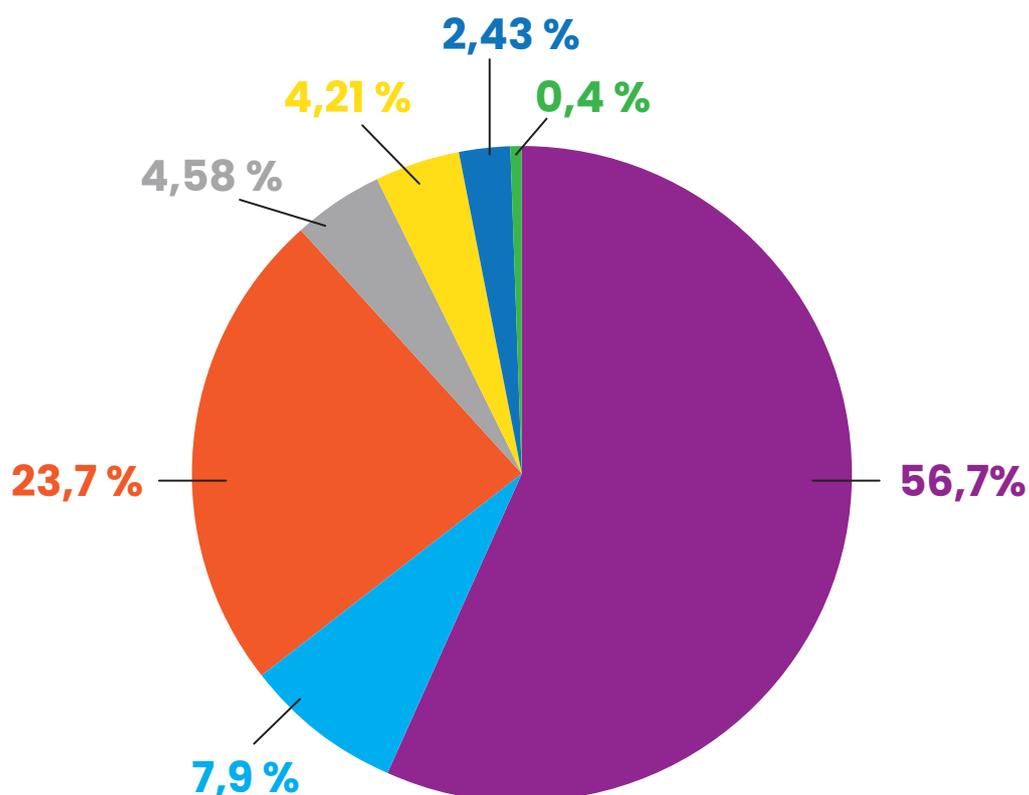
La revente des produits de ces activités est déduite de ces prestations :

- pour le tri : les papiers, journaux, magazines (non soutenus par Citéo)
- pour l'incinération : l'énergie et les métaux récupérés par les mâchefers
- pour les déchetteries : les différents matériaux achetés par les filières ou fédérations.

Tarif du SYBERT 2023	Montant	Prestations réglées au titre de l'année 2023	Montant € HT
Tri	135€ HT/t	Prestation de tri	1 821 000 €
Incinération	159 € HT/t + 12,00 €/t de TGAP	Prestation d'incinération - TGAP comprise	5 137 000 €
Prévention	2,30€ HT/hab.	Déchetteries	4 612 533 €
Déchetterie	23,50€ HT/hab.	Prévention	451 439 €
Transport des refus de tri	9€ HT/t	Administration générale	588 834 €
Caractérisation	100€ HT à l'unité	Valorisation de la matière organique	412 184 €
Administration	3 € HT/hab.	Contribution aux travaux de l'UIOM	0 €
Valorisation matière organique	2,10€ HT/hab	<b>TOTAL</b>	<b>13 022 990 €</b>

## Répartition des dépenses de fonctionnement par nature

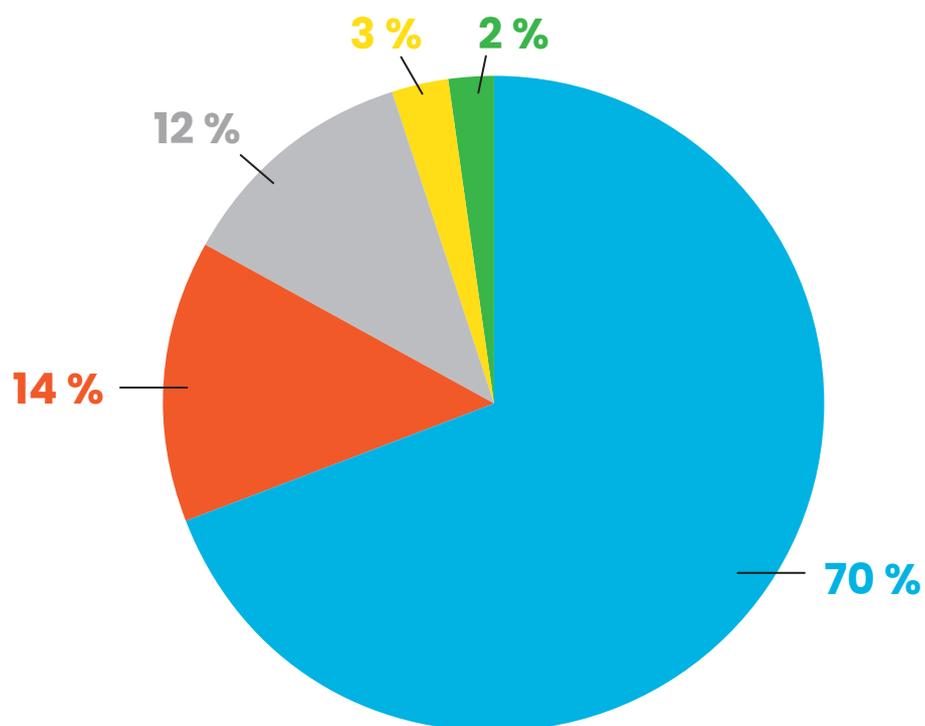
	Montant des dépenses HT 2023	Moyenne par habitant	Evolution 2023/2022	Montant des dépenses HT 2022
Prestations rémunérées au SYBERT	13 022 990 €	66,3 €	-3,3 %	13 470 521 €
Autres prestations de service	1 814 978 €	9,2 €	6,7 %	1 700 369 €
Frais de personnel	5 446 456 €	27,7 €	4,7 %	5 201 821 €
Dotations aux amortissements	1 050 697 €	5,4 €	-3,3 %	1 086 710 €
Autres services	966 665 €	4,9 €	4,4 %	925 520 €
Fournitures	557 394 €	2,8 €	2,9 %	541 902 €
Charges diverses et financières	102 661 €	0,5 €	-4,7 %	107 741 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 961 841 €</b>	<b>117 €</b>	<b>-0,3 %</b>	<b>23 034 584 €</b>



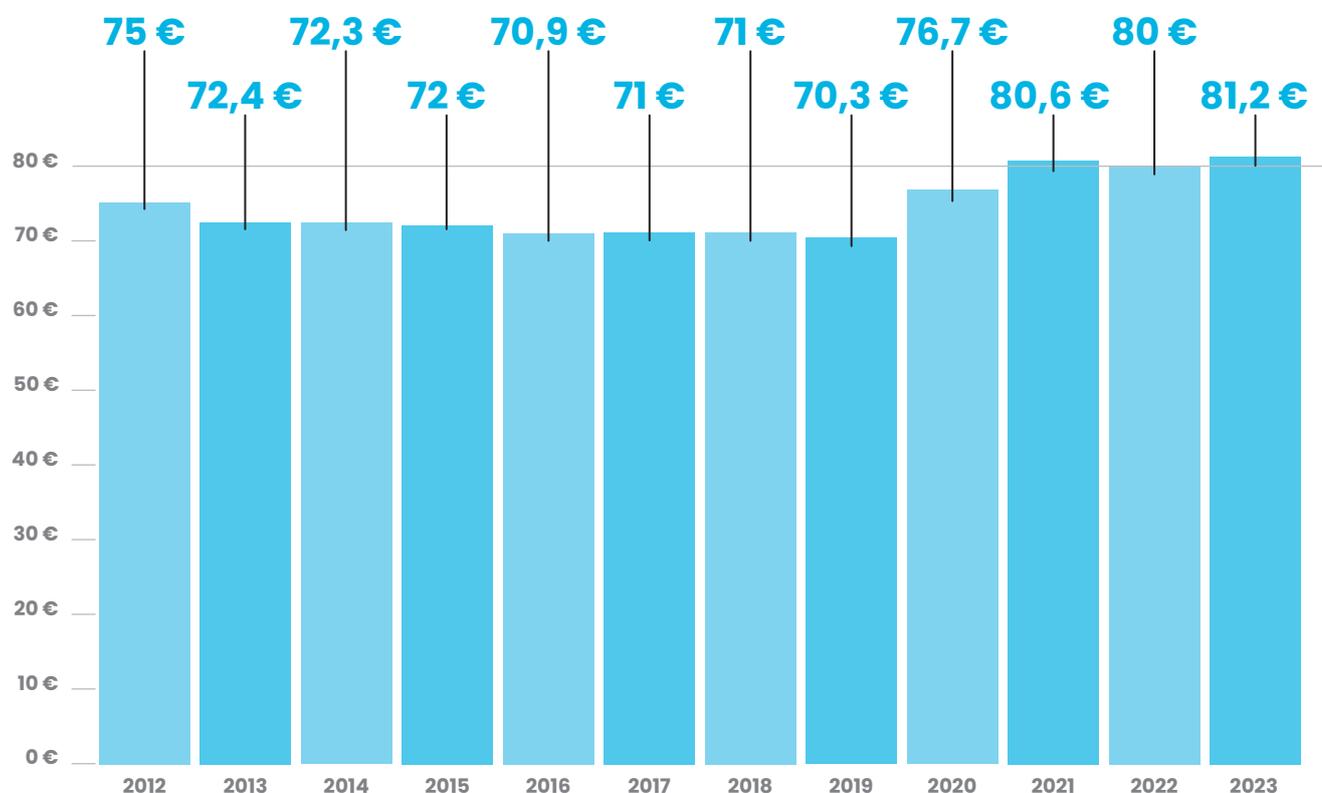
# INDICATEURS FINANCIERS

## Répartition du financement du service public

	Recettes HT 2023	Montant / Hab. 2023	Evolution de la moyenne / Hab.
Recettes de la REOM/RI des ménages	15 933 904 €	81,2 €	↗
Recettes de la REOM/RI des non ménages	3 116 991 €	15,9 €	↗
Soutiens des organismes agréés	2 704 520 €	13,8 €	↘
Valorisation matière	674 671 €	3,4 €	↘
Recettes diverses	443 600 €	2,3 €	↗
<b>TOTAL</b>	<b>22 873 686 €</b>	<b>116,5 €</b>	↘



## Évolution du tarif moyen des ménages par an et par habitant en euros HT



  
**81,2 €**  
 HT/an/habitant  
 (TVA 10%, soit 89,32 euros TTC)

  
**Redevance moyenne facturée aux ménages**  
**+1,5 %**  
 par rapport à 2022

## Contrats

Du fait de la forme de gestion et de financement de la gestion des déchets, le SPGD relève des statuts du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) nécessitant une contractualisation des relations avec les usagers producteurs de déchets sous forme d'abonnement.

	Contrats DNMA	Contrats Ménages	Population
Besançon	1 553	11 045	118 258
Périphérie	1 378	31 132	70 020
<b>TOTAL</b>	<b>2 931</b>	<b>42 177</b>	<b>196 278</b>

# INDICATEURS FINANCIERS

## Répartition des dépenses et recettes d'investissement du service public

	Dépenses HT	En %		Recettes HT
Bacs et conteneurs	538 118 €	53 %	Amortissements	1 050 697 €
Matériels de transport	266 822 €	26 %	Subvention	0 €
Mobiliers et matériels	95 136 €	9 %	Autres réserves	0 €
Amortissements provision équipements	45 857 €	5 %	<b>TOTAL</b>	<b>1 050 697 €</b>
Remboursement d'emprunts	0 €	0 %		
Bat. Administratif	72 705 €	7 %		
<b>TOTAL</b>	<b>1 018 638 €</b>	<b>100 %</b>		

## Coûts constatés de la gestion des déchets

Les coûts annoncés ci-dessous\* reprennent toutes les étapes de la gestion des déchets

- Prévention, pré collecte, collecte
- Transfert
- Traitement et valorisation

	Coût aidé € HT/tonne 2023	Coût aidé € HT/hab 2023	Evolution € HT/hab. 2023/2022
OM résiduelles	375 €	50,3 €	-1,6 €
OM recyclables PAP	288,5 €	19,7 €	4,8 €
OM recyclables PAV	213,7 €	12,9 €	3,6 €
Verre	77,4 €	2,6 €	0 €
Carton	81,4 €	0,3 €	0,6 €
Déchetteries	163,8 €	25,1 €	0 €
	<b>248,9 €</b>	<b>97,5 €</b>	<b>3,4 €</b>

\*Chiffres issus de la méthode "comptacoûts" initiée par l'ADEME

# Matrice standard de présentation des coûts 2023 en € par habitant

Montants HT		FLUX DE DÉCHETS						Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs des OM (PP)	Recyclables secs des OM (PAV)	verre	carton	Déchets des déchetteries		
Fonctionnelles	Charges de structure	6	2,9	2,6	1,2	0,1	1,1	11,3	
	Charges liées à l'intercommunalité	-	-	-	-	-	-	-	
	Prévention	1,8	3,6	3,2	0,2	0,3	1,1	6,8	
	Communication	0,2	0,4	0,4	-	-	-	0,6	
	<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>6,9</b>	<b>6,1</b>	<b>1,4</b>	<b>0,4</b>	<b>2,2</b>	<b>18,6</b>	
Techniques	Collecte	18,3	19,3	12,6	2,3	0,8	11,6	51,5	
	Pré-collecte	1,6	1,8	2,4	1	-	-	4,4	
	Collecte	16,7	17,5	10,8	1,3	0,8	11,6	47,1	
	Transit/transport	-	-	-	0,2	-	11,2	10,5	
	Traitement	26,2	9,2	8,1	-	-	-	35,2	
	Tri/Conditionnement	-	9,2	8,1	-	-	-	9,1	
	Compostage	-	-	-	-	-	-	-	
	Incinération	26,2	-	-	-	-	-	26,2	
	Autre valorisation énergétique	-	-	-	-	-	-	-	
	Stockage	-	-	-	-	-	-	-	
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	-	-	-	-	
	Autres charges	-	-	-	-	-	-	-	
	<b>TOTAL</b>	<b>44,5</b>	<b>28,4</b>	<b>20,7</b>	<b>2,6</b>	<b>0,8</b>	<b>22,8</b>	<b>98,4</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>52,5</b>	<b>35,3</b>	<b>26,8</b>	<b>3,9</b>	<b>1,2</b>	<b>25,2</b>	<b>117</b>	
Produits	Ventes de produits et d'énergie	-	2,5	2,3	0,9	0,1	-	3,4	
	Matériaux	-	2,5	2,3	0,9	0,1	-	3,4	
	Compots	-	-	-	-	-	-	-	
	Énergie	-	-	-	-	-	-	-	
	Prestations à des tiers	-	-	-	-	-	-	-	
	Autres produits	1	0,6	0,5	0,2	-	0,1	1,8	
	<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>3,1</b>	<b>2,8</b>	<b>1,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>5,2</b>	
	Aides	Soutien accordé par les sociétés agréées Adelphe et Eco-Emballages	0,9	12,3	10,9	0,3	0,8	-	13,8
		Aides «reprises» aux investissements	0,1	0,1	0,1	-	-	-	0,2
		Fonctionnement & communication	-	-	-	-	-	-	-
		Aides à l'emploi	0,1	0,1	0,1	-	-	-	0,2
		<b>TOTAL</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,4</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>2,2</b>	<b>15,6</b>	<b>13,9</b>	<b>1,4</b>	<b>0,9</b>	<b>0,1</b>	<b>19,5</b>	

# INDICATEURS FINANCIERS

## Matrice standard de présentation des coûts 2023 en € par habitant

COÛTS (EN € HT)	FLUX DE DÉCHETS						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs des OM (PP)	Recyclables secs des OM (PAV)	verre	carton	Déchets des déchetteries	
<b>Coût complet</b>	52,5	35,3	26,8	3,9	1,2	25,2	<b>117</b>
<b>Coût technique</b>	51,4	32,2	24,1	2,8	1,1	25,1	<b>111,7</b>
<b>Coût partagé</b>	50,5	19,9	13,1	2,6	0,3	25,1	<b>98</b>
<b>Coût aidé HT</b>	50,3	19,7	12,9	2,6	0,3	25,1	<b>97,5</b>

## Tarifs 2023

### Redevance des ordures ménagères (Tarifs annuels applicables du 1er janvier au 31 décembre 2023)

ABONNEMENT - Part fixe - en € TTC (TVA 10 %)										
PAR BAC À DÉCHETS RÉSIDUELS ET SELON NIVEAU DE SERVICE	60 L	80* L	120/140 L	180 L	240 L	330 L	500 L	660* L	750 L	1100 L
<b>1. Besançon centre-ville</b> service complet inclus	162,97 €	-	221,89 €	257,14 €	313,02 €	399,15 €	554,33 €	-	814,76 €	1158,86 €
<b>2A. Besançon hors centre</b>	145,92 €	-	189,59 €	216,79 €	262,41 €	332,75 €	454,54 €	-	665,32 €	946,35 €
<b>2B. Besançon hors centre</b> collecte des déchets recyclables en points d'apport volontaire	140,42 €	-	178,59 €	203,04 €	245,91 €	310,75 €	424,29 €	-	626,82 €	896,85 €
Option service complémentaire (a)	49,50 €	-	49,50 €	49,50 €	49,50 €	71,50 €	77,00 €	-	115,50 €	165,00 €
Option demi-service complémentaire (b)	24,75 €	-	24,75 €	24,75 €	24,75 €	35,75 €	38,50 €	-	57,75 €	82,50 €
<b>3. Communes en zones agglomérées de + de 2000 hab.</b>	138,94 €	-	178,60 €	200,50 €	243,25 €	308,98 €	419,12 €	540,50 €	613,81 €	-
<b>4. Communes en zones agglomérées de - de 2000 hab.</b>	134,74 €	152,96 €	166,69 €	185,25 €	221,31 €	257,49 €	374,92 €	483,51 €	546,81 €	-
Collecte supplémentaire sur demande, 24 h à l'avance	11,88 €	11,88 €	11,88 €	11,88 €	11,88 €	11,88 €	29,70 €	29,70 €	29,70 €	-
Gros producteurs dotés de bacs d'un volume global ≥ à 500 L	-	-	-	-	243,25 €	308,98 €	419,12 €	540,50 €	613,81 €	-

POIDS/LEVÉE - Part variable - en € TTC (TVA 10 %)										
PAR BAC ET SELON VOLUME DU BAC À DÉCHETS RÉSIDUELS	60 L	80* L	120/140 L	180 L	240 L	330 L	500 L	660* L	750 L	1100 L
<b>Coût unitaire de la levée</b>	2,88 €	2,88 €	2,88 €	2,88 €	2,88 €	3,07 €	3,36 €	3,62 €	3,80 €	4,48 €
<b>Prix au kg des déchets résiduels</b>	0,256 € TTC/kg									

\* Ces modèles ne sont plus proposés en remplacement.

**1. Besançon centre-ville :** collecte des déchets résiduels deux fois par semaine, recyclables en apport volontaire, service de collecte complet inclus (sortie et rentrée des bacs par les agents de collecte).  
**2A. Besançon hors centre :** collecte des déchets résiduels et recyclables une fois par semaine. Service complémentaire sur demande : (a) sortie et rentrée des bacs par les agents de collecte.

**2B. Besançon hors centre (collecte des déchets recyclables en points d'apport volontaire) :** collecte des déchets résiduels une fois par semaine.

**3. Communes en zones agglomérées de + de 2000 hab. :** collecte des déchets résiduels une fois par semaine, recyclables une fois toutes les deux semaines. Service complémentaire non disponible.  
 AVANNE-AVENEY • BEURE • CHALEZEULE • CHÂTILLON-LE-DUC • ÉCOLE-VALENTIN • FRANOIS • GRANDFONTAINE • LES AUXONS • MISEREY-SALINES • MONTFAUCON • MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU • MORRE • NOVILLARS • PIREY • POUILLEY-LES-VIGNES • ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ • SAINT-VIT • SAÛNE • SERRE-LES-SAPINS • THISE

**4. Communes en zones agglomérées de - de 2000 hab. :** collecte des déchets résiduels et recyclables une fois toutes les deux semaines en alternance. Service complémentaire non disponible.  
 AMAGNEY • AUDEUX • BONNAY • BOUSSIÈRES • BRAILLANS • BUSY • BYANS-SUR-DOUBS • CHALÈZE • CHAMPAGNEY • CHAMPOUX • CHAMPVANS-LES-MOULINS • CHAUCENNE • CHEMAUDIN ET VAUX • CHEVROZ • CUSSEY-SUR-L'OGNON • DANNEMARIE-SUR-CRÈTE • DELUZ • DEVECEY • FONTAIN • GENEUILLE • GENNES • LA CHEVILLOTTE • LA VÈZE • LARNOD • LE GRATTERIS • MAMIROLLE • MARCHAUX-CHAUFONTAINE • MAZEROLLES-LE-SALIN • MÉREY-VIEILLEY • NANCRAZ • NOIRONTE • OSSELLE-ROUTELLE • PALUSE • PELOUSEY • POUILLEY-FRANÇAIS • PUGÉY • RANCENAY • ROSET-FLUANS • TALLENAY • THORAISE • TORPES • VAIRE • VELESMES-ESSARTS • VENISE • VIEILLEY • VILLARS-ST-GEORGES • VORGES-LES-PINS

**Gros producteurs situés en zones agglomérées de - de 2000 hab. et dotés de bacs d'un volume global ≥ à 500 L** (gestionnaires d'immeubles, commerces, entreprises, mairies, administrations...)

Conteneurs collectifs avec sacs prépayés pour les accès complexes - en € TTC (TVA 10 %)		
ABONNEMENT : part fixe 102,55 € TTC		
	Sacs de 30 litres	Sacs de 50 litres
<b>Prix à l'unité</b>	1,20 €	1,75 €
<b>Rouleau de 10</b>	9,60 €	14,00 €
<b>Rouleau de 25</b>	24,00 €	35,00 €

Pour les cas de suppression de marches arrière très complexes, par délibération en date du 27 juin 2019, il a été convenu la mise en place d'une solution alternative. Elle consiste à mettre à disposition des usagers concernés des sacs prépayés à déposer dans des conteneurs collectifs (abri bacs ou points d'apport volontaire) avec accès privatif.

## Glossaire

**DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

**DEEE** : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

**DGD** : Direction Gestion des déchets

**DNMA** : Déchets Non Ménagers Assimilés

**ELA** : Emballage pour Liquide Alimentaire (ex. : Tetrapak)

**EMR** : Emballage Ménager Recyclable

**Encombrants** : Déchets volumineux aussi appelés «monstres»

**EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale

**ISDI** : Installation de Stockage des Déchets Inertes (ancien CET III)

**ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ancien CET II)

**ITM** : Installation de tri et massification

**MODECOM** : Méthode de caractérisation des ordures ménagères

**PAP** : Porte À Porte

**PAV** : Point d'Apport Volontaire

**PEBD** : Polyéthylène Basse Densité (ex. : sac de collecte)

**PEHD** : Polyéthylène Haute Densité (ex. : bouteille de lait opaque)

**PET INC** : Polyéthylène Téréphtalate incolore (ex. bouteille d'eau non colorée)

**PET COL** : Polyéthylène Téréphtalate coloré (ex. : bouteille d'eau colorée)

**REFIOM** : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

**REOM** : Redevance d'Enlèvement des ordures Ménagères

**RFID** : « Radio Frequency Identification », en français, « Identification par Radio Fréquence »

**RI** : Redevance Incitative

**RGP** : Recensement Général de la Population (toutes les populations prises en compte dans ce rapport sont sans double compte)

**SPGD** : Service Public de Gestion des Déchets

**SPIC** : Service Public Industriel et Commercial

**SYBERT** : Syndicat de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets

**TEOM** : Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères

**TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée

**UIOM** : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères







## Direction Gestion des Déchets

---

**Accueil du public :**  
94 avenue Clemenceau  
à Besançon  
de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

**Courrier :**  
4 rue Gabriel Plançon  
25 043 Besançon cedex

[gestion-dechets@grandbesancon.fr](mailto:gestion-dechets@grandbesancon.fr)

Tél : 03 81 41 55 35

---

[www.grandbesancon.fr](http://www.grandbesancon.fr)

 Grand  
Besançon  
Métropole